



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

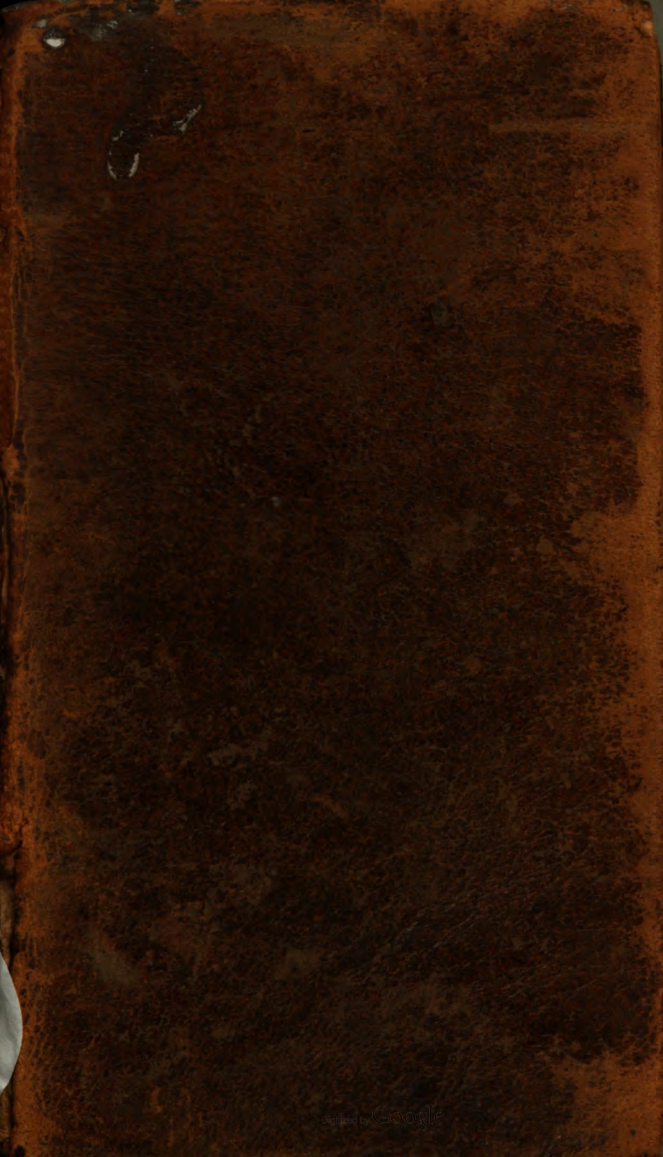
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



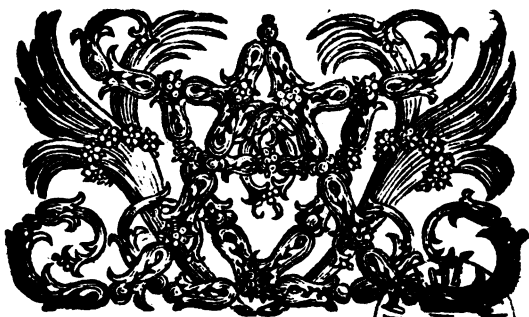


MERCURE GALANT.

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

M A R S 1693. 807156



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
ruë Merciere au Mercure Galant.

M. DC. XCIII.

Avec Privilege du Roy.



LE LIBRAIRE au Lecteur.

CEux qui ont lû l'Etat present
des Affaires de l'Europe ont
avoüé n'avoir rien lû de mieux
Ecrit & la premiere Edition a
esté vendue en moins d'un Mois,
le prix est 20. sols relié.

LIVRES NOUVEAUX
depuis Janvier 1693. jusqu'à
present.

Histoire du Roy Louïs le Grand par les
Medailles, Emblèmes, Devises, Jettons, Ins-
criptions, Armoiries & autres monumens Pu-
blics, par le R. P. Menestrier avec plusieurs
figures en taille. douce, infolio, 15. liv.

Concorde des Propheties de Nostradamus
avec l'Histoire depuis Henry II. jusqu'à
Louïs le Grand, la Vie & l'Apologie de cet
Auteur, ensemble quelques Essais d'expli-
cations tant sur le present que sur l'avenir, in-
douze, 2. liv. 5. sols.

de 2.

Les Operations de la Chirurgie avec une Pathologie dans laquelle on explique toutes les Maladies externes du Corps humain & leurs remedes selon les Principes de la Physique moderne , par M. Verduc Docteur en medecine, en deux vol. in-octavo, 6. liv.

L'Historiette divertissante tirée de Guy-chardin & d'autres Autheurs avec divers plaisanteries & plusieurs Dialogues, indouze 30. sols.

L'Opera de Village, ind. 15. sols.

L'Impromptu de Garnison, indouze, Comedie 20. sols.

Les Bourgeoises à la Mode, ind. 20. sols.

La Maison reglée & l'art de diriger la maison d'un Grand Seigneur & autres tant à la ville qu'à la campagne & le devoir de tous les Officiers & autres domestiques en general avec la veritable methode de faire toutes sortes d'Essences d'Eaux & de liqueurs fortes & rafraichissantes à la mode d'Italie, indouze, 30. sols.

Portrait d'un Honneste-Homme par M. l'Abbé Goussant Conseiller au Parlement, indouze 30. sols.

Voyage Historique de l'Europe, en deux volumes indouze, 3. liv.

Histoire de la Monarchie Françoise sous le regne de Louis-le Grand, jusqu'à la prise de Namur en trois volumes ind. 5. liv.

Le nouveau Etat de la France en deux volumes indouze 4. liv.

Les nouvelles Historiques en deux volumes 2. liv.

Les Bons Contes , indouze 20. sols.

Les Mots à la Mode , indouze 20. sols.

Theatre Philosophique de monsieur l'Abbé Bourdélot , indouze 30. sols.

Recueil des Traitez de Paix de Trêve, de Neutralité, de Confederation, d'Alliance, &c. de Commerce faits par les Rois de France , avec tous les Princes & Potentats de l'Europe depuis prés de trois Siecles, en six volumes inquarto , 36. liv.

Ordonnances du Roy pour la Guerre, en neuf volumes indouze 27. liv.

La Nature des Fievres, ind. 30. sols.

Fable Italienne, ind. 30. sols.

Nouvelle Anatomie Raisonnée, indouze 2. liv.

Etat present des Affaires de l'Europe , ind. 20. sols.

Histoire des Revolutions d'Angleterre depuis le commencement de la Monarchie , par le Pere d'Orleans Jesuite inquarto , 2. vol. 12. liv.

Oeuvres de S. Evremont en deux volumes inquarto 12. liv. le-même en 4. vol. indouze 8. livres.

Connoissance des Temps pour 1693. 20. s.

La Duchesse de Medo nouvelle Historique, en 2. vol. indouze 3 liv. 10. sols.

Pensées & Reflexions sur les Egaremens des Hommes dans la voye du Salut , par M. l'Abbé de Villiers , en 2. volumes indouze, 20. liv. 10. sols.

Les Défauts d'Autrui du même Auteur indouze 20. sols.

Instruction sur l'Histoire des Empereurs
d'Occident depuis Charlemagne jusqu'à
Leopold I. aujourd'huy regnant par demande
& réponse, ind. 30. sols.

L'Idée ou desseins de Sermons sur les Mis-
eres de Nôtre-Seigneur, in-octavo 3. liv.

Maniere de se preparer à la Mort pendant
sa vie, par le Pere Neveu, Iesuite, indouze
30. sols.

Boudon du respect deu aux Eglises, in 24.
15. sols.

La Science parfaite des Notaires où le
moyen de faire un parfait Notaire, contenant
les Ordonnances arrêts & Reglemens rendus
touchant la fonction des Notaires avec les
Formules & une facile instruction pour dres-
ser toutes sortes d'Actes, Contrats, Testa-
mens & autres suivant l'usage & stile des Pro-
vinces du Droit écrit par M. Ferriere, in-
quarto, 6. liv.

Les Nouveaux Caracteres de Theophraste
avec les mœurs de ce Siecle, indouze 32. sols
~~augmenté de la moitié.~~

Les Panegyriques des Saints, prêchez par
le tres-Reverend Pere Nicolas de Dijon Ca-
pucin Définitur general de son Ordre en trois
volumes in-octavo, 9. liv.

Le Galant Nouveliste, indouze 30. s.

Tolerance des Religions, lettre de M. de
Leibniz & réponses de M. Pellisson, indouze
39. sols.



MERCURE

GALANT

MARS 1693.



U A N D le Sonnet
 que je vous envoie
 au commencement de
 cette Lettre, ne seroit
 pas aussi beau qu'il l'est par luy-
 mesme, la matiere en est si no-
 ble, que vous le liriez avec
 plaisir. Le Pere Mourgues, Je-
 suite, en est l'Auteur. Vous sça-
 vez combien l'entreprise & la

Mars 1693.

A

2 MERCURE

conduite du superbe Canal qui
joint les deux Mers, l'ont fait
estimer.

SONNET.

*V*N Roy de son Empire extermi-
ne l'Erreur ,
Elle arme contre luy le reste de la
terre ;
Et les bras qu'elle employe à servir
sa fureur
Devoient estre employez à luy fai-
re la guerre.



Tout se prête & se livre au fier U-
surpateur ,
Qui ravage à son gré la perfide
Angleterre
Tant d'Ennemis faisoient craindre
un commun malheur
Pour le Trône François, & le Siege
de Pierre.



*Mais de tant de succès le Ciel com-
ble nos vœux ,
Qu'ils passeroient pour fable au-
près de nos Neveux ,
S'ils ne sçavoient se dire en leur iu-
ste surprise ;*



*LOUIS regnoit alors dans l'Em-
pire des Lis ;
PIGNATELLI menoit le
Vaisseau de l'Eglise,
Et les deux plus grands Cœurs é-
toient les plus unis.*

Je vous ay déjà fait part d'un
Traité qui vous a fait voir
combien il est rare que la Feste
de Pasque soit celebrée le 22.
de Mars , comme il est arrivé
dans cette année. En voicy un
autre qui établit un Calendrier
perpetuel , en fixant pour tou-

4 M E R C U R E
jours les Fêtes mobiles qui
dépendent du jour de Pasque ,
dont il fixe la celebration au
cinquième d'Avril. Personne
ne doutera que ce Traité ne
soit fort sçavant & curieux ,
quand il apprendra qu'il est du
fameux Aveugle M. Comiers,
dont la profonde érudition est
si connue.



C A L E N D R I E R
P E R P E T U E L
E T

I N V A R I A B L E ,

Tant pour l'Année Civile, que pour
l'Année Ecclesiastique.

S I R E ,
Comme Dieu nous a donné le

GALANT.

Soleil & la Lune pour distinguer les temps, les jours, & les années, les Astronomes ont travaillé à connoître précisément la durée du mouvement de ces deux Luminaires, & parce que la Lune a de frequens & visibles changemens, les Hebreux & les Grecs s'en sont servis pour distinguer les mois & les années.

Solon, grand Legislatteur des Atheniens, regla l'année & les jours des Equinoxes, par l'avis de Thalès. Ce reglement fut suivy pendant deux siècles, après lesquels, du temps du Divin Platon, on suivit la correction faite par Eudoxe. Les années estoient de différentes longueurs chez les Egyptiens, les Grecs, & les Arabes, & les mois ne commençoient pas le même jour, ce qui estoit tres-incommode dans le commerce, & dans les affaires publiques.

Les Juifs avoient deux sortes d'années. Leur année Civile commençoit à la nouvelle Lune du mois Tisry de l'Equinoxe d'Automne, à cause de leur année Sabbatique, autrement ils auroient esté deux ans sans faire recolte. Leur année sacrée commençoit à la nouvelle Lune du mois Nisan de l'Equinoxe du Printemps, depuis l'Ordonnance que Dieu leur fit lors de la sortie d'Egypte, 1698. ans avant la naissance de I.C.

Les Hebreux commencent à compter leurs années dès la sortie d'Egypte : & par une semblable raison les Mahometans commencent à compter les leurs de l'Hegire, ou fuite de Mahomet hors de la Mecque en la nouvelle Lune, le Vendredy 16. Juillet 622. en laquelle on comptoit 10. d'Indiction, & 15 de Nombre d'Or, comme aussi 10.

de Cycle solaire, & on celebrait la
Pasque le 4. d'Avril.

Les Grecs comptoient par Olym-
piades , qui commençoient par les
Solstices d'Esté, & leur Cycle estoit
de quatre ans. Elles furent réta-
blies 776. ans avant la naissance
de I.C. laquelle arriva en la 194.
Olympiade. Et les années de la fon-
dation de Rome commençoient aux
Festes appellées Palilies , qu'on
celebroit à l'honneur de la Déesse
Pâles , le 12. Avril.

Pour remedier à ce desordre il
ne falloit pas moins que l'esprit du
premier des Césars ,

Qui media inter prælia
semper
Stellarum, cælique plagis, Su-
perisque vacabat.

Ce premier Empereur des Ro-
mains, par le conseil de l'Astrono-
me Sosigenes , en l'année 45. a-

*vant la Circoncision de I.C. institua
 l'année Iulienne, qui commence au
 premier Ianyier, & par cette forme
 d'années les mois commencerent le
 mesme iour dans toute la vaste éten-
 due de son Empire. Il ne fut pas
 si heureux à regler la longueur de
 l'année Tropicque, puis qu'il la cro-
 yoit estre précisément de trois cens
 soixante-cinq iours & six heures ;
 c'est pourqu'y de ces six heures il
 forma de quatre en quatre ans un
 iour entier, qu'il ordonna estre in-
 tercalé entre le 23. & le 24. Fe-
 vrier. Ce iour fut appelé Bissextus
 Kalendas Martii; 23. Fevrier &
 le iour intercalé, estoient l'un &
 l'autre appellez sixième des Ca-
 lendes de Mars, c'est à dire, le
 sixième iour avant les Calendes de
 Mars, & par consequent l'année
 Bissextile estoit de 366. iours. Ce
 bel ordre fut bien-tost interrompu*

par l'ignorance des Pontifes, qui intercalèrent à chaque quatrième année prise inclusivement. C'est pourquoi dans trente-six ans ils avoient intercalé douze iours, c'est à dire, trois iours de trop ; mais Auguste corrigea cette erreur en la troisième année de I.C. ayant ordonné que pendant douze ans il n'y auroit point d'année Bissextile.

Cette reforme ne put long-temps satisfaire aux Chrestiens, pour sçavoir le quatorzième iour de la Lune d'après l'Equinoxe du Printemps, afin de célébrer la Pâque Chrestienne le mesme iour que I.C. l'institua, après qu'il eut fait la Pasque Legale en même temps que les Juifs, ce que Saint Luc a remarqué par les deux Coupes.

Le défaut du Calendrier Romain vient de deux Chefs. Premièrement, de ce que l'Equinoxe, du

Printemps anticipoit d'un iour entier en 130. ans le veritable Equinoxe, parce que l'année Tropicque n'estant que de 365. iours, 5. heures & presque 49. minutes, les ij. minutes & 54. secondes prises de trop chaque année forment en 130. ans un iour de trop, & par consequent font anticiper d'un iour entier l'Equinoxe. Secondement de ce que le Cycle Lunaire, inventé par Meton Atbenien, l'année 430. avant la naissance de Iesus-Christ, dont on écrivoit les 19. nombres en lettres d'or, ne marquoit pas précisément dans le Calendrier les iours des Lunaisons, puisque dans 19. ans il s'en faut une heure 27. minutes & 32. secondes, d'où procedoit que dans 312. ans le nombre d'or faisoit anticiper d'un iour les verioables Lunaisons.

De ces deux erreurs sont nées entre les Chrestiens tant de difficultez & de differends pour la celebration de la Pasque, qu'en l'année 1582. le Pape Gregoire XIII. prit comme Alphonse, Roy d'Arragon, l'année Tropicque de 365. iours 5. heures 49. minutes, & quelques secondes, tellement qu'il ne s'en faut pas ii. minutes que l'année Tropicque ne soit de 365. iours & 6. heures, & par consequent à chaque année Bissextile on ne prend pas 44. minutes de trop. Ce Pape, pour ramener l'Equinoxe en son veritable iour, retrancha les dix iours anticipez depuis l'année 325. du Concile de Nicée, & pour cela le lendemain du 4. Octobre fut compté le 15. du mesme mois, c'est pourquoy dans l'Angleterre, dans la Suede & autres endroits, où l'on n'a pas re-

ce le Calendrier Gregorien, on se sert de double date du iour du mois. Le iour du vieux stile est écrit sur une ligne; & le iour, suivant le nouveau stile, est placé au dessus de la même ligne. Ainsi pour marquer la date d'aujourd'hui 22. Decembre 1692. on écrit ¹²₂₂ Pour remedier au défaut des nombres d'or, on a substitué les Epactes, & outre ces deux remedes il faut encore observer que les années 1700. 1800. & 1900. ne seront pas Bissextiles, & avec toutes ces précautions on n'a jamais précisément le iour des Lunaisons, puis qu'à la seule inspection de la Lune, on reconnoist que les Epactes avancent ou reculent de deux à trois iours les Lunaisons. Par conséquent il est nécessaire de substituer un nouveau Calendrier au Gregorien.

Il y a lieu d'esperer, SIR E, qu'après que Vostre Maiesté, qui est autant formidable dans toute l'Europe aux Ennemis de la France, que le fut sous l'Empire de Tibere aux Peuple d'Asie, le tremblement de terre, qui dans une nuit renversa douze de leurs plus belles Villes, au rapport de Pline; Maximus terræ memoria mortaliū extitit motus, Tiberii Cæsaris Principatu, 12. urbi-bus Asiæ una nocte prostratis, il y a, dis-je, lieu d'esperer que quand Vostre Maiesté aura fait cesser le bruit des armes dans toute l'Europe, on dira d'Elle ce que l'Histoire des Machabées dans le 1. Chap. dit d'Alexandre le Grand, Siluit terra in conspectu ejus, toutes les Puissances de la terre ont mis les armes bas en sa presence. Après quoy Vostre Ma-

Maesté ordonnera pour l'année 1700.
 un Calendrier civil & Ecclesiasti-
 que , perpetuel & invariable , ce
 que tous les enciens avoient souhai-
 té , & dont l'exécution se doit fai-
 re sous vôtre Regne plein de mira-
 cles , dans lequel Pallas & Mi-
 nerve se sont réunies pour faire fleu-
 rir en mesme temps les Arts , les
 Sciences , & la guerre , car Vostre
 Maesté a remply ce que le Politique
 Florentin souhaitoit à son Prince.
 Deve ancora un Principe mo-
 strarsi amatore delle virtu , &
 honorare li eccellenti in cias-
 cuna arte. ~~Et~~ si quelque virtuoso
 n'a point de part à vos royales li-
 beralitez , il peut dire comme le
 Paralitique près de la Piscine mi-
 raculeuse de Ierusalem ; Non ha-
 beo hominem , Je n'ay point de
 Patron. Ainsi Abdolomin avant
 qu'il fust connu d'Alexandre le

Grand menz une vie cachée , & dans la neceſſité , mais ſa pauvreté luy fut honorable , puis qu'au rapport de 2. Curce lib. 5. Cauſa ei paupertatis , ſicut plerique ; probitas erat. Il eſtoit pauvre , parce qu'il eſtoit homme de bien.

Vostre Majeſté qui ne ſe trompe jamais en ſon choix , a pour eſpions du Ciel qui eſt la véritable Terre de Promiſſion , les plus ſçavans & les plus vigilans Aſtronomes. Ils ont ce qui manquoit à ceux des ſiècles paſſez ; je veux dire , le moyen de faire par les grandes Lunettes de nouvelles découvertes dans les Cieux , & d'observer avec la Pendule précifément le Diſque & le Diamètre de la Lune par le temps que ſon image employe à paſſer un brin de ſoye plate , tendu verticalement par le foyer du verre objectif de la Lunette , compoſée de

deux verres convexes. Ainsi à present l'Astronomie.

Transcendit ad Astra
Disciplina audax , inquit
sedula motus ,
Vestigatque situs , oculis nova
sidera lustrat ,
Et gemino subnixa vitro mi-
racula pandit ,

J'ay donné en l'année 1665. dans mon Livre de la nature & du presage des Cometes , la construction des grandes Lunettes , & le moyen de s'en servir sans tuyau pour observer les Astres. J'ay depuis donné & démontré tout ce qui concerne la Veuë , les Lunettes , & leurs differens usages. Le tout est inseré dans onze Mercurus Extraordinaires , depuis le 19. Tome jusqu'au 31. inclusivement , & dans le Mercure de Septembre 1683. l'ay dedié cet Ouvrage à Monseigneur

le Duc de Bourgogne , parce que mens præſaga futuri , me le ſit voir homme dans le berceau , & ce Prince ſe trouve digne Fils du Pere & du Grand Pere , Quo nec meliorem dedere Dii, nec potuere dare. Ce ſont les termes du jeune Pline , dans le Panegyrique de l'Empereur Trajan. Revenons maintenant à notre ſujet.

*Les premiers Chreſtiens comptoient differemment leurs années , ne convenant pas d'Epoque ; ils differoient auſſi du jour & du temps de la celebration de Paſque. Les Grecs comptoient par les Olympiades , & ſe ſervoient du Calendrier des Juifs ; & entre les Latins ; les uns ſe ſervoient de l'Epoque de la Fondation de Rome ; les autres comptoient par les années du Regne de l'Empereur Auguſte. Ils dat-
toient les Actes par ces mois , An-*

nus erat regnantis Augusti ,
*c'est à dire , en telle année du Re-
 gne d'Auguste : c'est pourquoy par
 abbreviation on n'écrivoit que les
 lettres initiales de cette maniere ;
 A. E. R. A. ce qui a donné le mot
 Æra , qui n'est qu'une denomina-
 tion.*

*En l'année 437. de I. C. Saint
 Cyrille introduisit l'Epoque Dio-
 cletienne , ou de la persecution
 faite aux Chrestiens par l'Empereur
 Diocletien , qui a esté l'Antechrist ,
 dont Saint Jean a parlé dans son
 Apocalypse , ce que j'ay démentré
 dans mon Traité des Propheties ,
 inseré dans les Mercurus des mois
 d'Aoust , Septembre , & Decembre
 de l'année 1689. & dans le Mer-
 cure de Septembre 1690. En l'an-
 née 444. les Tables Paschales des
 Grecs & des Latins convenoient si
 mal , que ceux-cy celebrent la*

Pâque le 26. d'Avril. Pour accommoder le differend d'entre les Tables Paschales des Grecs & des Latins, Victorin d'Aquitaine employa en 463. le Cycle Lunaire & le Solaire, pour former la periode de 532. ans, croyant que le Dimanche de pasque reviendrait au même jour, & déclara qu'on ne la pouvoit celebrer ny plus tost que le 23. de Mars, ny plus tard que le 24. d'Avril. En mesme-temps il introduisit l'Epoque A passo Christo. Cette Epoque & ces Tables Paschales, quoy que faites par l'ordre du Pape S. Leon, & de son Successeur Hilaire, ne furent recenës qu'en France, par le second Concile d'Orleans en l'an 542. C'est pourquoy jusques en l'an 814. les François compterent les années A Christo passo, depuis la mort de J. C.

En l'année 525. Denis le Petit,

Abbé Romain, continua les Tables de saint Cyrille, & donna au Calendrier le Nombre d'Or & les Lettres Dominicales. Il prit pour Epoque l'Incarnation du Verbe, Ab Incarnato Verbo; c'est pourquoy ces années commençoient le 25. de Mars. Peu à peu on quitta l'Ære Diocletienne, & enfin on se servit de l'Ære Dionisienne ou Chrestienne: mais conformément au second Concile d'Orleans de l'an 542. on continua de commencer l'année par le jour de Pâque, ce qui a esté pratiqué jusqu'en l'année 1563. que Charles IX. par l'Edit de Roussillon, ordonna de la commencer au premier de Janvier. Ces observations sont nécessaires pour verifier les dates des anciens Edits, Arrests & Actes publics, afin de n'être pas trompé par ceux que l'on fabrique à plaisir.

I'en dis autant pour les Bulles, Indults, Brefs & Rescrits de Rome, estant à observer qu'à Rome on commence les années en trois manieres, sçavoir, l'année sacrée du mois de Mars, à cause de l'Incarnation du Verbe, l'année civile par Janvier, & les Papes, par l'année de leur élévation au Pontificat, comme le Roy compte presentement la cinquantième année de son Regne.

Le differend entre les premiers Chrestiens a esté plus grand & plus important au sujet du temps & du jour de la celebration de la Pasque. Les uns la celebrent le Ieudy, jour auquel I. C. l'institua. Quelques-uns à cause des termes, Cecy est le passage du Seigneur, qui sont dans l'Exode ch. 12. vers. 27. faisoient Pâque le Vendredy, parce que ce fut un Vendredy que I. C.

passa de la vie à la mort. Les autres par les mêmes termes, Hoc est transitus Domini, parce que I. C. ayant passé de la mort à la vie, ressuscita le jour du Soleil, qui estoit le premier jour ou Ferie de la semaine, ils la nommerent Dies Domini, jour du Seigneur, ou Dies Dominica, Dimanche, auquel jour ils fixerent la celebration de la Pasque; ce qui fut approuvé par le Pape Pie en l'année 150. & en l'année 196. Theophile de Casarée avec quelques autres Evêques assemblez par l'ordre du Pape Victor, reglerent qu'on ne feroit point la Pasque avant le 22. de Mars, & depuis S. Ambroise ajouta qu'on ne la pourroit celebrer plus tard que le 25. d'Avril.

Les Eglises Asiatiques alleguant la pratique de S. Jean, celebrent la Pasque avec les Juifs indifferem-

ment au jour de la semaine , qui arrivoit le quatorzième jour de la Lune d'après l'Equinoxe du Printemps , & pour cela ils furent appellez Quartadecimani , dans le premier Concile de Nicée , qui en l'année 325. ordonna qu'on feroit la Pâque le Dimanche d'après le quatorzième de la Lune qui arriveroit après l'Equinoxe du Printemps. La difficulté resta à déterminer le jour de l'Equinoxe , & le quatorzième de cette Lune d'après l'Equinoxe. Le Concile en laissa le soin à l'Evêque d'Alexandrie , où l'astronomie florissoit. Il envoyoit à Rome tous les ans au Pape le jour trouvé par le calcul Astronomique , & au jour de l'Epiphanie le Diacre l'annonçoit au Peuple.

Pour rendre tout à la fois le Calendrier commode pour l'année Ecclésiastique & Civile , il faut ac-

commoder l'année au cours du Soleil
 & commencer le mois de Janvier par
 le jour du Tropique d'hiver. Il faut
 aussi, autant qu'on peut, rendre
 les mois réguliers : & comme de
 l'Equinoxe du Printemps à l'Equi-
 noxe d'Automne, il y a plus de
 jours que de l'Equinoxe d'Automne
 à celui du Printemps, il faut
 renger ces jours qui excèdent, du
 costé du Tropique d'Esté. Ainsi de-
 puis le Solstice d'hiver de l'année
 1691. qui arrive le 20. Decem-
 bre à 7. heures 56. minutes après
 midy, jusques à l'Equinoxe du
 Printemps, qui est arrivé le 19.
 Mars 1693. à 9. heures 41. mi-
 nutes du soir, il n'y a que 90. jours
 ou 3. mois chacun de 30. jours. C'est
 pourquoy je rejette les jours qui
 excèdent, du costé du Tropique
 d'Esté, ce qui rendra les mois plus re-
 guliers, donnant 30. iours aux mois
 de

de Janvier, Fevrier & Mars & 31. jours aux mois d'Avril, May, Juin, Juillet & Aoust, & trente jours aux mois de Septembre, d'Octobre, Novembre & Decembre, lequel de 4. en 4. ans en aura 31. pour le jour intercalé, quand l'année sera de 366. jours. Je ne crois pas qu'on fasse scrupule de rendre au mois de Fevrier les deux iours dont on l'avoit mutilé, pour augmenter d'un iour le cinquième & le sixième mois de l'année qui commençoit par le mois de Mars, car les Romains pour honorer leurs premiers Empereurs, changerent à ces deux mois, Quintilis & Sextilis, leur ancien nom, & leur donnerent celui de Julius & d'Augustus, que nous appellons Juillet & Aoust.

Pour fixer la Pâque au Dimanche d'après l'Equinoxe du Printemps, le premier jour de Janvier
Mars 1693. B

sera toujours un lundy, le premier de Fevrier un samedi, & le premier d'Avril sera toujours un Mercredi, & l'Equinoxe ne sera jamais beaucoup éloigné du premier d'Avril, & par consequent le troisième d'Avril sera un Vendredy, & le cinquième iour sera le Dimanche de Pasque, & par ce moyen l'Eglise celebrera toujours la solennité des Mysteres, aux mesmes iours qu'ils ont esté opereZ, estant vray que I. C. fut crucifié le 3. d'Avril, iour de Vendredy, & qu'il ressuscita le Dimanche 5. du mesme mois; ce que ie demonstreray après; & afin que le premier iour de l'an soit toujours un lundy & le cinquième d'Avril un Dimanche, le dernier iour de l'an sera un lundy, & de quatre en quatre ans le mois de Decembre aura trente-un iour, & ce trente-unième iour in-

tercalé sera encore un leudy; & par consequent de 4. en 4. ans on aura une semaine de trois leudis, pendant lesquels on celebrera la Feste de la Trinité.

Le Mercredy des Cendres sera toujours le 19. Fevrier, ainsi il n'y aura point de Festes Mobiles. L'Office Divin ne changera plus, & les Mysteres de nôtre Religion seront celebrez aux mesmes iours qu'ils ont esté operez. Je ne diray pas icy les avantages que l'année Civile, la Navigation & l'Horlographie recevront de ce Calendrier Perpetuel & Invariable.

Bien que dans mon Calendrier perpetuel & invariable ie n'aye pas besoin du Cycle Lunaire ny d' Solaire d'Epactes, de lettres Dominicales, ny de l'Indiction, neanmoins parce que le Concile de Trente dans le chap. 18. de la Section

23. ordonne que dans les Seminaires on enseignera le Comput Ecclesiastique, en voicy deux manieres ; l'une est generale , & l'autre particuliere.

La maniere generale de trouver pour chaque année proposée le nombre du Cycle Lunaire , appelé le Nombre d'Or , le nombre du Cycle Solaire, & le nombre de l'Indiction, qui sont trois caracteres , par lesquels tous les ans sont distingués pendant sept mille neuf cens quatre vingt années, qui est la Periode Iulienne formée du nombre 19. du Cycle Lunaire , multiplié par 28. qui est le nombre du Cycle Solaire , & leur produit 532. multiplié par 15. Cycle de l'Indiction, cette Periode commence, l'année, en laquelle si le monde avoit esté, on auroit compté un de chaque Cycle. C'est pourquoy sçachant que la pre-

miere année du monde est la 765. de la Periode Iulienne, on auroit compté 5. de nombre d'Or. 9. de Cycle Solaire, & 15. d'Indiction, en divisant 765. par 19. par 28. & par 15. De mesme comme la premiere année de l'Ære commune de I. C. est la 4714. de la Periode Iulienne, si on divise 4714. par 19. par 28. & par 15. restera 2 de nombre d'Or, 10. de Cycle Solaire, & 4. d'Indiction. Ainsi en la presente année 1693. qui est la 6406. année de la Periode Iulienne, divisant 6406. par 19. par 28. & par 15. reste 3. de nombre d'Or, 22. de Cycle Solaire, & 1. d'Indiction.

Or pour trouver quelle année de la Periode Iulienne est l'année presente 1693. ajoutez 4713. qui sont les années de la Periode Iulienne avant la naissance de Iesus-

Christ, vous aurez 6406. de la Periode Iulienne, & pour ſçavoir quelle année depuis la creation du monde eſt l'année courante de T. C. 1693, ôtez de 6406. de noſtre Periode Iulienne, les 764. ans dont la Periode Iulienne devance la creation du monde, il reſte 5642. qui eſt l'âge du monde, ou les années depuis ſa creation.

Il y a plus de calcul à faire pour trouver l'année à laquelle conviennent les nombres des trois Cycles que l'on propoſe. Par exemple, on demande quelle eſt l'année, qui a 10. du Nombre d'Or, 1. de Cycle Solaire, & 8. d'Indiction. Multipliez 4200 par 10. de Nombre d'Or, vous aurez 42000. Multipliez 4845. par 1. nombre du Cycle Solaire, vous aurez 4845. Multipliez auſſi 6916. par 8. de l'Indiction, vous aurez 55328. Ajoutez ces trois

produits 42000. 4845. 55328.
 & divise leur somme 102173.
 par 7980. qui est la Periode lu-
 lienne, le nombre restant est l'an-
 née de la Periode Iulienne, duquel
 nombre 6413. oste 764. qui sont
 les années de la Periode avant la
 creation du monde, restera 5649.
 nombre des années du monde. Que
 si du mesme nombre 643. vous
 oste 4713. qui sont les années de-
 puis le commencement de la Periode
 jusques à la naissance de I. C. reste
 l'année 1700. qui aura 10. de
 Nombre d'Or, de Cycle Solaire, &
 8. d'Indiction.

Voicy les manieres particulieres
 de trouver à chaque année son Nom-
 bre d'Or, de Cycle solaire, d'Indi-
 ction, & d'Epaëte, prenant pour
 exemple l'année presente 1693. qui
 est la 5642. de la creation du mon-
 de, en laquelle nous avons pour

32 MERCURE

nombre d'Or 3. Epacte 3. Cycle solaire 22. Indiction Romaine 1. Lettre Dominicale D.

Trouver à chaque année proposée le nombre de l'Indiction. La premiere année de l'Indiction commence au 1. de Septembre de l'année 313. en memoire de ce qu'en cette année là Constantin se fit Chrestien , après avoir sous le Labarum , Etendard de la Croix, combattu & defait Maxence , mais les Papes commencent l'Indiction , Cycle ; Periode ou Revolution de 15 ans du 1. Janvier de l'année 313. Ajoutez toujours 3. à l'année proposée , & divisez la somme par 15. le nombre restant fera l'année de l'Indiction. Ainsi divisant 1696. par 15. reste 1. pour l'Indiction de l'année presente 1693.

Trouver le Nombre d'Or ,
qui est le Cycle Lunaire, Periode,
ou Révolution de 19. ans. Aioû-
tez 1. à l'année proposée, & di-
vissez la somme par 19. le nombre
restant sera le Nombre d'Or, &
ainsi divisant 1694. par 19. reste
3. nombre d'Or de l'année présente
 1693.

Trouver l'Epacte de cha-
 que année proposée. Il faut pre-
 mierement avoir trouvé le Nombre
 d'Or de la même année, puis élevez
 les trois premiers doigts de la main
 gauche, sur lesquels en commençant
 par le pouce, comptez le Nombre
 d'Or, & s'il finit sur le pouce, le
 Nombre d'Or sera l'Epacte. Que
 s'il finit sur l'Index, aioûtez 10.
 au Nombre d'or, & vous aurez
 l'Epacte. Que s'il finit au doigt
 Medius, aioûtez 20. au Nombre
 d'or, & vous aurez l'Epacte &

B. 5.

34 MERCURE

*lors que la somme passe 30. le nombre excédant sera celui de l'Epa-
cte. Ainsi pour l'année présente
1693. le nombre d'Or 3. estant
compté sur les doigts il finit au
doigt medius, c'est pourquoy aiou-
tant 20. aux 3. du nombre d'Or,
nous avons 23. d'Epacte.*

*Trouver plus precisément
l'âge de la Lune. Il faut commen-
cer par le mois de Janvier à com-
pter l'Epacte, puis ajouter à l'Epa-
cte le quantième du mois, & enfin
ajouter le nombre que i'appelle con-
venable à chaque mois, sçavoir rien
pour Janvier, 1. pour Fevrier, rien
pour Mars, 1. pour Avril, 2. pour
May, 3. pour Juin, 4. pour Juillet,
5. pour Aoust, 7. pour le mois de
Septembre, 7. pour Octobre & enfin
9. pour Novembre, & 9. pour le mois
de Decembre. Voicy le tout pour ai-
der la memoire.*

Janus O , Febru un , Martius O,
numerato deinde ,

Un,deux,trois,quatre,cinq,se-
ptem bis,atque novem bis.

*Ainsi pour sçavoir en l'année pre-
sente 1693. l'âge de la Lune le
22. Mars, ajoutez aux 23. de l'E-
pacte les 22. du mois , vous aurez
45. dont ayant ôté 30. reste 15.
jours de l'âge de la Lune ; donc la
Lune est pleine le 22. de Mars.*

*Aussi le calcul Astronomique la
donne pleine le mesme iour à une
heure 46. minutes du matin , &
comme cette pleine Lune est après
l'Equinoxe qui arrive le 19. Mars
à 9. heures 41. minutes du soir, cet-
te pleine Lune estant après l'Equi-
noxe , & le iour de Dimanche , est
Pascbale, & par consequent Pâque
estant le 22. Mars, le iour des Cen-
dres a esté le 4. de Fevrier.*

Pour trouver le nombre du

B. 6

Cycle solaire , qui est la Periode ou la Revolution de 28. ans , après lesquels les mêmes lettres Dominicales recommencent leur Revolution. Ce sont les sept premières lettres de l'Alphabet, apposées à chaque iour du Calendrier, commençant par la lettre *A*, vis à vis du premier de Janvier, & comme l'année commune est de 365. iours lesquels divisez par 7. donnent 52. semaines, il reste un iour, qui est le commencement de la cinquante-troisième semaine, & par consequent dans l'année commune le dernier iour de l'an est de même nom que son premier iour, d'où il s'ensuit que le premier iour de l'an est un autre iour de la semaine, & par consequent la Lettre Dominicale n'est pas la même que celle de l'année précédente. Cette Revolution s'achèveroit dans les sept ans, mais à cause

du iour Bissextil , qu'on intercale de quatre en quatre ans, la Periode des Lettres Dominicales ne s'achève que dans vingt-huit ans, & les années Bissextiles ont deux Lettres Dominicales , dont la premiere ne sert que iusqu'au 24. Fevrier, & la seconde indique le Dimanche pendant le reste de l'année. Ce Cycle des lettres Dominicales est appelé Cycle Solaire du iour de Dimanche, qui est le iour du Soleil, de mesme que les autres iours de la semaine ont le nom d'une autre des sept Planetes.

Pour trouver le nombre du Cycle Solaire , & par ce nombre la lettre Dominicale , otez un de l'année proposée , divisez le nombre restant par quatre , & sans avoir égard à ce qui reste , ajoutez le quotient au mesme nombre divisé ; & de la somme pour les années

depuis 1582. ôtez 10. pour le nombre des dix iours retranchez par le Calendrier Gregorien ; & enfin divisez le reste par sept , le nombre restant sera le quantième iour de la semaine , à compter depuis le Dimanche.. Ainsi , pour avoir la lettre Dominicale de l'année presente 1693. divisez 1692. par quatre ; le quotient est 423. qui estant ajouté à 1692. fait 2115. dont ayant ôtez dix , reste 2105. qui estant divisé par sept , reste 5. qui indiquent que le cinquième iour , à compter par le Dimanche , est le premier iour de l'an. Or ce cinquième iour est un Lundy. Si le premier iour de l'an qui a toujours la lettre A est un Lundy , donc B marquera le Vendredy , C le Samedy , & par consequent D. est lettre Dominicale pour l'année presente 1693. Cette connoissance des lettres Do-

minicales sert bien souvent à convaincre de fausseté plusieurs. Actes. La suite des lettres Dominicales sera interrompue en l'année 1700. parce que n'estant pas Bissextile, elle n'aura que la lettre C. pour Dominicale.

Pour trouver quelle lettre du Calendrier est au premier jour de chaque mois, prenez les lettres initiales des douze mots suivans, le premier mot pour le mois de Janvier, & ainsi de suite.

Au Dos. D'un Gros. Bœuf. Est. Gros. Cuir. Fort. Au. Droit. Fil. Ou bien les lettres initiales de ces deux Vers Latins.

Alta Domat Dominus Gra-
tis Beat Equa Gerentes.
Contemnit Fictos, Angebit
Dona Fideli.

Ainsi scachant la lettre du premier iour du mois, on sçaura quel

iour il est de la semaine, par le moyen de la lettre Dominicale. C'est pourquoy dans l'année presente 1693. la lettre D du mot Dos, qui appartient au premier iour du mois de Fevrier, estant aussi la lettre Dominicale, le premier iour de Fevrier est un Dimanche, & par consequent le 4. est le Mercredi des Cendres.

Pour trouver le Dimanche Paschal. Il faut observer, que par le premier Concile General, tenu à Nicée en 325. auquel, en presence de l'Empereur Constantin, Osius, Evêque de Cordoue, presida au nom du Pape Silvestre, les Asiatiques vouloient que la Pâque se fust le 14. de la Lune, quelque iour qu'il fust de la semaine, & il fut ordonné, qu'on ne la celebreroit que le Dimanche d'après la pleine Lune, qui arriveroit après l'Equinoxe

lequel fut réglé au 21. de Mars. L'Evesque d'Alexandrie, ou l'Astronomie florissoit, fut, comme nous avons déjà dit, chargé d'envoyer tous les ans à Rome, avant l'Epiphanie, le calcul des Equinoxes, & de la pleine Lune; ce que le Diacre publioit à la Feste des Rois.

Trouvez premièrement la lettre Dominicale de l'année proposée, puis trouvez le quantième de la Lune & le 21. de Mars, car si elle a du moins quatorze iours, le Dimanche suivant sera le iour de Pâque. Que si avant le 21. de Mars le quatorzième de la Lune n'est pas arrivé, il ne faudra célébrer la Pasque que le Dimanche d'après le quatorzième de la Lune suivante. C'est pourquoy en l'année 1666. la Pasque ne fut célébrée que le 25. du mois d'Avril, qui

42 MERCURE

est le plus tard qu'elle puisse estre, lors que la nouvelle Lune arrive le 7. d'Avril; & au contraire, en l'année courante on l'a celebrée le 22. de Mars, qui est le plutost qu'elle puisse arriver, lors que la nouvelle Lune arrive le 8. de Mars, s'en observe le Decret du Concile.

Système du Calendrier perpétuel & invariable.

L'embaras des variations qui se trouvent dans le Calendrier Romain par les changemens des jours de la semaine, & des Fêtes mobiles de l'année Ecclesiastique, qui varient mesme de trente-cinq jours, est ôté par ce nouveau Calendrier, dans lequel les années commencent toujours par le Jendy premier Janvier, & la Pasque est fixée au Dimanche, qui sera toujours le cinquième jour du mois d'Avril: ce qui n'apportera au-

cane alteration à l'année Civile ,
 & rendra les^s Offices du Service
 Divin plus faciles & réguliers ,
 estant exempts des Rubriques
 dans tous les siècles à venir , &
 les Fêtes solennelles seront cele-
 brées aux jours que les Mysteres
 de nostre Religion ont esté ope-
 rez : ce que je crois avantageux
 pour la predication de l'Evangile.
 C'est pour cela qu'en l'année 1653.
 j'avois inventé ce Calendrier in-
 variable , dans le dessein de passer
 aux Indes Orientales avec l'Apos-
 tre du Tonquin , le R. P. Alexan-
 dre de Rhodes , de la Compagnie
 de Jesus. Or d'autant que la Pasque
 est la principale de nos solemnitez,
 & qu'elle regle le temps des autres
 Fêtes mobiles , il est necessaire de
 sçavoir que Jesus-Christ nâquit la
 quarante-cinquième année Iulien-
 ne , le Samedi 25. Decembre , &

le lendemain la Lune éclipsa ; qu'il fut circoncis le premier Janvier de la quarante-sixième année Iulienne , qui est le commencement , ou premiere année de l'Ære commune.

Il faut encore établir dans quelle année , quel mois , & quels jours I. C. est mort & ressuscité. Pour parvenir à cela , on doit faire convenir quatre caractères , ou marques essentielles. Les deux premieres sont dans l'Evangile de Saint Luc.

Que I. C. souffrit en la sixième Ferie , qui est le Vendredy ; que les tenebres furent faites sur toute la terre , & qu'il ressuscita le troisième jour , qui est la premiere Ferie , ou jour du Soleil , qui estoit chez les Hebreux le premier jour de la semaine. La troisième marque est tirée de l'Histoire de Phlegon , Af-franchy de l'Empereur Adrien. Il

fait mention de ces tenebres extraordinaires dont a parlé Saint Luc ; ce qu'on voit encore par l'Extrait que Jean Philoponon en fit sur l'Original. C'est pourquoy Tertullien in Apologetico, renvoye les Payens Romains à leurs Archives. Le quatrième caractere est tiré de la Prophetie de Daniel, Que le Christ souffriroit au milieu de la 7^ome Semaine.

Et Or tous ces caracteres concourent au 3. Avril, sixième Ferie, ou iour de Vendredy en la trente-troisième année de I.C. 15. de la Lune apres l'Equinoxe du Printemps, & cette Eclipse, ou ces tenebres miraculeuses, sont rapportées par Phlegon au mesme iour de la quatrième année de la 202^e Olympiade, qui est la 33^e de I.C. la 78^e année Iulienne, & la 19^e de Tibere, le Soleil estant au premier de-

gré trente minutes & vingt-quatre secondes d'Aries & la véritable pleine Lune en Ierusalem, dont la latitude est trente-deux degrés dix minutes, étant au premier degré dix neuf minutes 54. secondes de la Balance. C'est pourquoy ces tenebres miraculeuses qui furent faites sur toute la surface de la terre, ne furent pas causées par l'Eclipse ordinaire du Soleil, étant à remarquer que dans le Vieux, ny dans le Nouveau Testament, il n'est fait mention d'aucune Eclipse, mais ces épaisses tenebres qui durerent depuis midy, ou six heures de l'Horloge Judaique, jusques à neuf ou trois heures du soir sur toute la surface de la terre, s'expliquent facilement; parce que la Lune étant pleine, l'Hemisphère inférieur cessa d'en estre éclairé, dès le

moment qu'elle cessa de recevoir la lumiere du Soleil qu'il avoit lui-même perduë; & personne n'ignore les beaux termes dont Saint Denis l'Arcopagite se servit, écrivant à saint Polycarpe, au sujet de cette Eclipsé miraculeuse.

Quant à la Prophetie des 70. Semaines de Daniel, qui font 490. années communes, & qui commencerent quatre cens cinquante quatre ans avant la Circoncision de I. C. & finirent en la 36^e année de l'Ere commune, I. C. est par conséquent mort en sa 33^e année qui estoit la 487^e année de la Prophetie, c'est à dire en la quatrième année après la soixante-neuvième semaine, & au milieu de la 70^e semaine.

Cela posé pour fondement incontestable, ie fixe le iour de Pâque au cinquième d'Avril qui sera

iours un iour de Dimanche. Ainsi le Vendredy se trouvera pareillement le 3. d'Avril, semblable iour de l'ansolaire, auquel J. C. fut crucifié : après quoy il est facile de fixer perpetuellement à même iour les Festes qui en dependent, comme aussi le iour des Cendres, qui sera de même perpetuellement le Mercredy 19. de Fevrier, & les trois premiers mois de l'année estant chacun de trente iours, comme j'ay déjà dit, le premier iour de l'année sera un Ieudy, & par consequent le premier de Fevrier sera toujours un Samedi, comme aussi le premier iour de Mars sera toujours un Lundy, & le premier d'Avril un Mercredy, & le iour de Noël 25. Decembre sera toujours un Vendredy.

Par ce Calendrier perpetuel & invARIABLE, on rendra l'année Civile, & l'année Ecclesiastique tres-commodes,

commodes, & on évitera mille embarras, & les disputes qui de temps en temps sont survenues à l'Eglise pour le iour de la celebration de la Pasque, comme il paroist par l'Histoire.

L'Apostre S. Jean l'Evangeliste souffrit aux Eglises Asiaticques, de celebrer la Pasque le 14. de la Lune après l'Equinoxe, sur quoi les Quartadecimani se fondoient en l'année 325. dans le premier Concile de Nicée. Les Orientaux en l'année. 417. la celebrerent le 22. Avril, & les Occidentaux le 25. Mars. Semblable difficulté arriva en l'année 453. & le Pape S. Leon en l'année 455. eut debat contre les Orientaux, sur le iour de la celebration de Pasque. En l'année 541. il y eut aussi debat, & il fut réglé par un Concile d'Orleans. On s'y trompa à Constanti-
Mars 1693. C

nople en l'année 546. Les François & les Espagnols n'en furent pas d'accord en l'année 577.

Gregoire de Tours assure qu'en l'année 490. & la 15. de Chilperic, on ne convint pas en France du jour de Pasque : car les uns la celebrerent le 26. Mars 15 de la Lune, & les autres le 2. Avril. Il rapporte aussi qu'en l'année 594. il y eut sur la Feste de Pâque grand debat entre Les François & les Espagnols. Ceux-cy firent Pasque le 21. Mars & les François le 18. Avril. Enfin on s'y est trompé ordinairement iusques en l'année. 1582. ce qui se demontre par la reforme du Calendrier faite en la mesme année, puis que les Equinoxes avoient anticipé de dix iours.

Nostre nouveau Calendrier ne sera point sujet à ces difficultez.

L'année Ecclesiastique sera exempte de tant de Rubriques embarrassantes, & l'Office Divin se fera uniformement par toute la Terre. Il y a lieu d'espérer que l'Eglise autorisera ce Calendrier, afin de fixer pour toujours au Dimanche 5. Avril la solennité de Pasque qui avoit causé tant de débats & de dissensions entre l'Eglise Orientale & Occidentale, que pour les terminer il fallut en l'année 325, convoquer le premier Concile general, composé de trois cens dix-huit Evêques, pour interposer leur autorité, & faire un reglement de discipline ce, qui paroist par les termes suivans, tirez de l'Histoire de ce Concile. Cæterum, &c. rendus ainsi en François. Au reste, pour ne laisser quelque occasion de dissension, il est ordonné que la solennité de

Pasque, de laquelle peu auparavant les Eglises disputoient, sera celebrée, non suivant le Rit Judaïque, mais suivant l'Apostolique. *C'est ce que j'observe dans mon Calendrier invariable, fixant la Pâque au Dimanche 5. Avril, qui sera toujours après l'Equinoxe du Printemps, & ie n'ay point égard au 14. iour de cette pleine Lune de Nisan, que les Juifs font leur Pasque. Je n'observe donc rien du Rit Judaïque, mais suivant la tradition apostolique des Peres, ie fixe Pasque au Dimanche, en quoy ie satisfais à tous les points du Concile. Je remarque qu'avant ce Concile il n'y avoit point de iour fixe pour la Pasque; autrement il n'y auroit point eu de dissention entre les Eglises d'Orient & celles d'Occident, & on ne doit point regler la Pâque par*

le 14. de cette pleine Lune , qui n'est qu'une ceremonie des Juifs que I. C. a abolie , puis que Christ nostre Pasque est l'Agneau qui a esté immolé depuis le commencement du monde , comme il est dit dans l'Apocalypse. Enfin ce point du Concile de Nicée parlant de la pleine Lune d'après l'Equinoxe , est une sanction & ordonnance de Politique & de discipline que le Pape peut abroger , puis qu'on est hors des occasions de dissension , qui avoient porté ce Concile à faire cette prudente Ordonnance de discipline Ecclesiastique. Elle peut estre aussi changée en ce temps pour la facilité & les avantages que i'ay cy devant remarquez. C'est ainsi que les Apostres mêmes ont changé leur Ordonnance de discipline , permettant de manger du sang , qu'ils avoient défendu au-

paravant ; & l'Ordonnance qui fut faite à tous de boire à la coupe du Seigneur , pour reconnoistre les Hérétiques Manichéens , a esté abrogée , & même l'usage en a esté interdit aux Laïques , le Concile de Trente ayant déclaré que le Pape pourroit en ordonner l'usage , suivant qu'il le trouveroit à propos. Les termes du Decret de ce Concile , qui est à la fin du Chapitre 11. Session 22. sont trop beaux pour n'estre pas icy rapportez. Nunc eorum , pro quibus petitur salutis consultum volens decrevit , integrum ad sanctissimum Dominum nostrum Papam esse referendum , prout præsentis decreto refert , qui pro sua singulari prudentiâ id efficiat , quod utique Reipublicæ Christianæ , & salutare petentibus usum calicis fore judicaverit.

GALANT. 35

*Le Ciel ayant heureusement uny pour le bien de la Crestienté, le cœur du Pape, Pere commun de tous les Fidelles, au cœur de Vostre Ma-
iesté, Fils aîné de l'Eglise, vous
serez, S I R E, l'Hercule Chre-
stien. Le Bras du Tout-Puissant
sera vostre ferme appuy, & com-
battrà toujours avec vous pour la
deffense de son Eglise & l'interest
de ses Oints. C'est pourquoy.*

*Credite me vobis Folium
recitare Sybillæ.*

Je suis avec tres. profond respect,

S I R E,

De vostre Maïesté,

*Tres-humble, tres obéissant & très-
fidelle Serviteur & Sujet,*

*L'AVEUGLE COMIERS, Prestre
dans l'Hôpital Royal des Quinze-Vingts.*

C 4

Je vous envoie un Article qui vous fera connoître combien l'Espagne a besoin d'argent pour la guerre presente, & qu'elle achevera bientost de ruiner les Pais Bas. Après avoir tiré sur eux les subsides ordinaires & s'estre souvent fait donner extraordinairement de grandes sommes pour la guerre, on surcharge encore les Etats de Brabant d'une taxe par teste, d'autant plus onereuse, que la Femme paye aussi-bien que le Mary, & que quoy que les sommes paroissent modiques separément, elles sont néanmoins tres-grandes pour un seul menage, puis que le Cheval, le bœuf, l'Ane, le Mouton, l'Agneau, le Cochon, & le Cochon de lait, tout paye jusqu'aux moindres

animaux, de sorte qu'il se trouvera qu'un homme payera dix fois autant pour les Animaux qu'il nourrit, que pour sa personne.

ORDONNANCE ET INSTRUCTION.

De la part des Sieurs d'Etat des Pays & Duchez de Brabant , pour lever la Taxe par teste , comme aussi sur les Chevaux , bestiaux , & toutes personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient, les Hôpitaux, Villes, & Plat Pays.

Les Abbez , Abbeſſes chacun par teste. 100.livres.

Tous les Nobles qui composent l'Etat, chacun. 100.liv..

C 5

Les Particuliers des bourgs ,
Villages ou Seigneuries, ayant
Entrée dans lesdits Etats, cha-
cun. 75. liv.

Les Prevosts & Doyens des
Chapitres, Colleges, les Prieurs
& Prieures des Chanoines Re-
guliers, chacun. 25. liv.

Commandeurs & Protono-
taires, chacun. 18. liv.

Les Personats, Tresoriers,
Chantres, Regens & Vicaires,
chacun. 18. liv.

Les Receveurs, Secretaires
des Monasteres, Chapitres,
OEconomes, Facteurs ou
Agents. 6. liv.

Les Dames de Nivelles. 100. l.

Le Prevost. 25. liv.

Les Chanoines & Chanoines-
ses de Nivelles, chacun. 18. l.

Les Curez, chacun. 6. liv.

Les Chanoines des Chapitres

G A L A N T. 59

des petites Villes & Plat Pays,
chacun. 8. liv.

Les Vicaires & Chapelains,
chacun. 3. liv.

Les Chapelains particuliers.
chacun. 1. liv. 10. sols.

Les Monasteres , chacun 1.
liv. 6. sols.

Les Religieux, Religieuses,
chacun. 2. liv. 12. sols.

Tous les Religieux , tant
Hommes que Femmes , qui
possèdent du bien d'heritage,
1. liv.

Les Beguines & Filles devo-
tes, chacune. 1. liv. 6. sols.

Les Officiers Generaux. 9. l.

Les Bourguemestres, chacun.
9. liv.

Les Echevins Jurez, Conseil-
lers , Tresoriers dans les peti-
tes Villes & bourgs , chacun.
4. liv.

C 6

60 M E R C U R E

Les Pensionnaires, Secretaires & Greffiers des petites Villes & Bourgs, chacun. 5. liv.

Lescault , Droffarts & Bailiffs dans le Plat Pays , chacun.
1. liv. 12. sols 6. den.

Les Secretaires & Greffiers, chacun. 3. liv.

Tous les Bourgeois & Habitans des petites Villes , tant hommes que femmes qui exercent quelque Profession , Métier ou Negoce, chacun. 2. liv.

Chaque Noble , Rentier ou Marchand dans les petites Villes ou Plat-Pays. 3. liv.

Tous ceux qui portent l'épée Nobles & non Nobles. chacun. 3. liv.

Chaque Dame ou Demoiselle qui se dit Noble. 2. liv.

Chaque Avocat & Medecin.
3. liv.

G A L A N T. 6^e

Chaque Chirurgien & Barbier. 1.l. 16.s.

Chaque Procureur & Notaire. 2.l. 12.s.

Chaque Huissier, 1.l. 16.s.

Chaque brasseur dans les petites Villes. 8.l.

Chaque Fermier, Laboureur. 1.l. 16.s.

Chaque Brasseur dans le Plat-Pays. 6.l.

Chaque Cabaretier dans les petites Villes & Plat-Pays. 3.l.

Tous ceux qui font quelque Trafic dans le Plat-Pays sans labourer, chacun 1.l. 10.s.

Tous gens de Métier, Cof-fars & Serviteurs, tant Hommes que Femmes, & les Enfans servant leurs Peres, âgez de 15. ans. 1.l.

Toutes les Femmes mariées payeront la moitié de ce à

quoy leurs Maris auront esté taxez.

Pour tout Enfant, tant Garçon que Fille, âgez de 14.ans ou plus, qui n'ont point esté taxez ci-devant, fera payé 10.s.

Tous les Enfans au dessus & au dessous de 14.ans, qui heritent de quelqu'un, payeront ce qu'auroit payé celui dont ils heritent.

Sur les Chevaux & Bestiaux.

Pour chaque Cheval, âgé de trois ans, à quelque usage qu'il soit, fera payé 1.l.6.s.

Pour chaque Poulain, depuis l'âge d'un an jusqu'à trois sera payé 13.s.

Pour chaque Veau. 6.s.

Pour chaque Mouton Mafle ou Femelle. 1.s.6.d.

Pour chaque Agneau, Capret & Cochon de lait. 3.liards.

Pour chaque beste à corne,
soit Bœuf, Taureau ou Va-
che. 16.s.

Pour chaque Cochon. 3.s.
Chaque Beste à corne, au des-
sous d'un an, sera estimée pour
un Veau, & depuis un an jus-
qu'à trois, il sera payé 8.s.

Le Titre de l'Ouvrage qui
suit vous fera connoître, qu'il
est de saison. M.de Vin qui en
est l'Auteur, auroit travaillé
fort utilement, si la profane &
scandaleuse habitude qu'on a
de causer dans nos Eglises, sans
aucun respect pour les saints
Myfteres, pouvoit estre répri-
mée par la crainte de trouver
derriere soy quelque Uranie
qui fist le conte des choses ridi-
cules dont on s'y entretient la
plûpart du temps.



LE SERMON.

*S'Accommoder au temps est un
trait politique.*

*Pendant le cours du Carnaval ,
Chacun sans scrupule s'applique.*

*Aux douceurs des Jeux & du Bal,
Et dans cette saison qui leur est
consacrée.*

*Tous les cœurs ouverts aux plaisirs,
S'étonnent du Carême, & s'en font
une idée ,*

*Qui, mesme en les goûtant, leur
coute des soupirs.*

*Un sombre & noir chagrin, une dou-
leur profonde*

*Saisit à son aspect les Amateurs
du Monde ,*

*Ils tremblent à le voir de près.
La frayeur qu'ils en ont leur prêche
par avance.*

*La retraite , la penitence ,
Et tout ce qui combat leurs coupables excès.*

*Plus il approche , plus leur trouble
Les agite en secret , plus leur crainte redouble ,*

*Plus ce Chasse-plaisirs leur devient
odieux ,*

*Et plus leurs alarmes terribles
Servent , quoy qu'entraînez vers eux.*

*A les y rendre moins sensibles.
Cependant dès qu'il est venu ,
La coutume & la bien-seance ,
Veulent qu'on sauve l'apparence
Et que dans l'Eglise on soit vu.
On s'empresse à s'y rendre , on s'y pare
d'un zele*

*Qui du vrai , quoy que faux , prend
les airs & le nom ;*

*Et , la cloche tintante , il n'est pas
une Belle*

Qui du lit ne court au Sermon.

66 M E R C U R E

*Ce n'est pas que l'on ait envie
D'abandonner si tost les plaisirs de
la Vie ;*

Il en couteroit trop par un tel abandon ,

Mais y manquer, qu'en diroit-on ?

*Ce seroit fournir aux Critiques
Des armes & des traits pour insul-
ter sa foy ,*

*Et sur tout dans un temps funeste
aux Heretiques ,*

*On ne veut point du tout faire par-
ler de foy.*

Un jour , suivant cette methode.

*Iris, sans nul égard pour le Prédica-
teur ,*

Qu'elle interrompt, qu'elle incommode ,

Et moins encor pour l'Auditeur,

Dont sa paresse fatigante

*Irrite à contre-temps l'humeur im-
patientte ;*

Un jour , dis-je, après l'Avé dit,

*Iris arrive , & s'applaudit
Des regards qu'on jette sur elle,
Et qui , quoy qu'irritez , luy disent
qu'elle est belle.*

*Quel plaisir pour sa vanité !
A la fin sur sa chaise ayant pris sa
posture ,
Le silence revient après quelque
murmure ,*

Et l'Orateur est écouté.

Dans un endroit fort pathétique :

*Où sa pieuse gravité
S'étendoit d'un style emphatique
Sur le peu de solidité*

*Des biens que nous offre le monde,
Et sur l'immense quantité*

*Des maux cuisans dont il abonde
Helas ! ma chere , il est bien vray ,*

Dit tout bas Iris à Climene ,

*L'imposteur n'a pour nous que tra-
verses , que peine ,*

Et je viens d'en faire l'essay.

Quelque bonheur qu'il nous promette ,

*Malheur à qui s'y fie : hélas !
J'avois peu de raison d'en estre satisfaite ,*

*Et j'ignorois ses faux appas.
Mais, graces à Dieu, détrompée,
C'en est fait, & dès aujourd'huy
Je romps pour toujours avec luy,
Et je n'en seray plus dupée.*

*Le traistre ! le perfide ! Aurois je
crû jamais*

*Devoir sentir ainsi la pointe de ses
traits ?*

O Ciel ! quel ton de Iérémie

*Prens-tu là , répond son Amie ?
Qui t'afflige ? qu'as-tu ? pourroit-on
le sçavoir ?*

Tircis seroit-il infidelle ?

*I. Non , me s'en ce matin son ardeur
m'a fait voir*

*Que j'avois tout sujet de la croire
éternelle.*

C. Peut-estre un motif plus chrestien

Te donne-t. il du monde un dégoût
salutaire ,

Et t'en a-t il fait voir le néant ,
la misere ?

Tant mieux, mais non, il n'en est
rien ,

le me trompe , & dans ta jeu-
nesse

On ne se pique point d'une telle sa-
gesse.

Tu gemis cependant , toy née avec
du bien ,

Et tout ce que l'esprit & le corps
ont de charmes.

Quoy , le vieux Lycidas t'osteroit il
le sien ?

I. Non, je suis là dessus sans trou-
ble , sans alarmes ;

Mon Oncle, je le sçais, m'aime trop,
il est bon ,

Et j'ay lieu de compter sur sa succession.

C. De quoy pourrois-tu donc te plaindre ?

Te trouverois-tu mal , & que me fais-tu craindre ?

Parle , ou me laisse enfin entendre le Sermon.

*I. Helas ! ma chere, helas ! ma pauvre Chienne est morte ,
J'en suis inconsolable , & ce Prédicateur*

A raison Ouy ce Monde est un fourbe , un trompeur.

Perdre Bichonne de la sorte !

Quelle douleur ? quel desespoir !

A ces mots un soupir luy tranche la parole ,

Elle verse des pleurs , elle prend son mouchoir ;

Et d'une perte si frivole

Climene en souriant de son mieux la console.

*Ce Dialogue estoit trop plaisant ,
trop bouffon ,*

*Pour ne pas l'écouter , & la sage
Franie ,*

*Derrière Iris & son Amie ,
Ne put , quoy qu'elle fist , s'appli-
quer au Sermon.*

*Le respect que l'on doit à la sainte
Eloquence*

*Retint seul les éclats que cette ex-
travagance*

Méritoit d'attirer sur soy ,

Et j'avoueray de bonne foy.

*Que j'aurois à sa place oublié ma
prudence.*

*Autant qu'elle fit lors il faut se
posséder ,*

*Et tout autre sur soy n'eust pas en
tant de force :*

*Mais d'en rire tout haut résistant
à l'amorce ,*

*Elle serra les dents , & bien loin d'y
ceder ,*

72 M E R C U R E
Ne le fit qu'entre cuir & chair.

M. Comier est universel. Vous avez vû au commencement de cette Lettre , un sçavant Traité de sa leçon sur un Calendrier fixe & perpetuel. En voicy un autre pour réponse à ce que le Pere le Brun , Jesuite , & le Pere de Mallebranche, de l'Oratoire , ont écrit sur la Baguette. Quoy qu'il soit Aveugle , il voit tout , & rien n'échape à la penetration de son esprit.



L A



LA BAGUETTE

JUSTIFIE'E,

E T

Ses effets démontrez naturels.

*A Messire Jules Louïs Bolé , Mar-
quis de Chamlay , Conseiller du
Roy en ses Conseils , Maréchal
General des Camps & Armées
de Sa Majesté.*

IE suis persuadé , Monsieur ,
qu'on n'a pas besoin de De-
vins, ny de leur Baguette, pour
apprendre les obligations que
je vous ay , & que je publie
par tout ; mais je croy que la
Baguette qui fait tant de bruit,

Mars 1693.

D

auroit grand besoin de vostre approbation. Si ce bonheur luy arrive , personne n'en osera condamner l'usage , car toute l'Europe est convaincuë que par vostre penetration d'esprit, vous découvrez si parfaitement le vrai & le faux , que vous n'estes jamais trompé par les specieuses apparences de l'un ny de l'autre.

Les Sçavans disoient hardiment que la Divination par la Baguette avoit des causes Physiques , pour produire sans aucun mélange de Pacte *explicite* ou *implicite* , tant de faits surprenans ; mais le Pere le Brun ayant écrit de Grenoble , & demandé au Pere de Malebranche son sentiment sur les plus grandes difficultez des effets qu'elle produit , il n'en a reçu

d'autre réponse , sinon qu'ils estoient diaboliques ; & comme j'apprehende que l'on ne traite de mesme *l'Homme artificiel Anemoscope , Prophete Physique du changement de temps*, que j'ay donné dans le Mercure du mois de Mars de l'année 1683. & dans la 26. page de *Acta Eruditorum* , imprimé à Leipfic en l'année 1684. je veux répondre physiquement aux demandes du Pere le Brun, afin de detromper ceux qui se laissant entraîner par le poids du sentiment de ce Philosophe , d'un sçavoir & d'un merite distingué , feroient de sinistres jugemens contre un grand nombre de gens de Robe & d'Épée , tous d'une probité connue , qui ont le même talent que Jacques Aymar Vernay , de Saint

Veran , près de S. Marcellin en Dauphiné. M. l'Evesque de Morienne , & M. Galet , celebre Astronome , & grand Penitencier de Carpentras, ont le mesme talent que Jacques Aimar, aussi bien que l'Eclesiastique de Lyon, que M. Panthot, Doyen des Medecins, dans sa Lettre écrite à M. Daquin, premier Medecin du Roy , assure trouver l'endroit où sont les corps des Noyez.

Dans les choses obscures & embarrassées de difficultez, je suspens mon jugement, pour donner lieu à l'Accusé de défendre sa cause, ou pour attendre que quelqu'un parle pour luy. Cette maxime est de Droit naturel ; c'est pourquoy Senéque le Tragique disoit ,
Parte alterâ inauditâ iustum licet

statuat , haud æquum judicat,

Pourquoy doncaccuser d'abord de diablerie ce pauvre Aimar & sa Baguette ? C'est agir contre les maximes du Droit , car pour prononcer sur de telles matieres de Pacte avec les Demons, *Argumenta debent esse sole meridiano clariora*, outre que *Odia sunt restringenda , favores ampliandi*. Ce fut sur ce principe qu'à des Dames plus sçavantes en scrupules , que dans la connoissance de la belle Physique , je fus obligé , pour satisfaire à leurs demandes , de leur rendre les effets de la Baguette hors de soupçon de diablerie ; & cela fut cause que je m'expliquay comme il s'ensuit.

Dieu dont les secrets sont impeneetrables a permis aux

Ames des deux personnes assassinées dans leur cave à Lyon , le 5 Juillet dernier, de demeurer auprès de leurs corps , en attendant l'occasion de faire connoître à tout le monde , qu'il voit , & qu'il découvre , quand bon luy semble , les crimes les plus cachez. Ainsi Jacques Aimar étant descendu dans cette cave , & ces Ames demandant vangeance de leur sang , comme il est dit dans l'Apocalypse , elles sont entrées dans *la glande pineale* de son Cerveau , & en remuant à propos les nerfs & les esprits animaux , elles luy ont causé ces grands maux de cœur , & après ce Signal ou avertissement intérieur , ces Ames dégagées de la matiere , connoissant la route des Assassins de leurs corps ,

ont remué les nerfs de Jacques Aimar en la maniere necessaire , pour diriger sur terre sa Baguette sur les pas des Assassins , & sur la route qu'ils avoient tenuë sur le Rhône & sur la Mer. Ma pensée, quoy que telle quelle , leur parut plus raisonnable , que d'attribuer au Demon les effets de la Baguette , d'autant que le Malin'Esprit ne livre jamais entre les mains de la Justice les Impies & les Scelerats de profession ; ainsi l'homme d'iniquité a eu ses Protecteurs.

L'espere guérir par des démonstrations Physiques ces Scrupuleux , dans la suite de ma Medecine Universelle , dont on a veu les commencemens dans les Mercuriales des mois de Juin,

Juillet, Aoust, & Novembre
 1687. où je démontreray sensiblement tout ce que Lemnius rapporte *De occultis Naturæ miraculis*, tout ce que le grand Medecin Fernela dit, *De abditis rerum causis*, tout ce que Fromondus avance dans son Livre *De fascinatione*, toutes les vertus Medicinales & proprietéz curieuses qu'Anselme Boëce de Boot, Medecin de l'Empereur Rodolphe II. attribué aux pierres precieuses, & enfin tout ce que l'on peut croire, *De transplantatione morborum*, dont le Sçavant Tenzilius & le docte & curieux M. Bartholin ont écrit.

Je l'examineray en dernier lieu ce qui oblige à present les Polonois à couper la teste aux corps morts de leurs parens

avant qu'on les mette en terre; ou à leur mettre un haussécol, afin qu'ils ne mâchent point leur suaire ou drap dans lequel ils sont ensevelis, & pour empêcher que par quelque sympathie, disent-ils, ils n'attirent le sang de leurs parens, dont les corps enterrez ont esté trouvez par tout couverts de sang. On attribuoit autrefois aux Sorciers ce succement du sang des veines.

Pour ce qui concerne l'art de trouver les Sources, cela appartient à mon Traité de l'Elevation des eaux, dont les principes sont dans mes Lettres, inferées aux Mercurès d'Avril & de Septembre 1688. & dans le 18. Tome extraordinaire. Je n'ay rien à ajouter concernant les véritables & les faux Pro-

D S

phètes, les Devins, & les Pythons, m'en estant assez expliqué dans mon Traité des Propheties, inséré dans les Mercurcs du mois d'Août, Septembre & Decembre de l'année 1689. & dans celuy de Septembre 1690.

Je me resserre donc icy à la Divination par la baguette. Je dis que la Baguette n'est point absolument nécessaire, mais qu'elle sert, comme la longueur d'une aiguille d'Horloge, à rendre plus sensible le mouvement de l'impression, qui est d'autant plus grande, qu'on serre plus fortement les deux cornes de la Baguette, de même qu'en pressant fortement avec le ponce & le doigt *Index*, le filet qui suspend une bague au milieu d'un verre à boire, la

circulation du sang s'y fait
essentir davantage, il ébranle
peu à peu le filet, & enfin la
bague par ses vibrations, va
heurter les bords intérieurs du
verre, & lors qu'on a compté
l'heure que l'on croit qu'il soit,
l'imagination suspend ce propre
mouvement du sang, & on
cesse de presser le filet ; c'est
pourquoy les vibrations finis-
sent, & la bague ne frappe plus
contre le verre.

Je dis encore, que la Baguette
peut servir à la conduite
des corpuscules, jusque dans
la main, de même qu'un balay
trempé dans l'eau, mis en la
cheminée le manche en bas,
sert à attirer la fumée en haut,
ce qui a donné lieu aux igno-
rans de dire que les Sorciers
ayant un balay entre jambes,

montoient par la cheminée
 pour aller au Sabat. De plus,
 je dis que l'homme armé des
 deux cornes de la Baguette,
 doit estre considéré comme un
 Ayman armé, dont la force est
 tres-notablement augmentée.
 Enfin je remarque avec le P.
 de Chales Iesuite, dans son
Mundus Mathematicus, que les
 Baguettes prises sur les diffé-
 rens arbres qui croissent sur
 différentes especes de Mines,
 sont plus propres pour trouver
 la même especie de métal, &
 de ses Mines, parce que les
 pores de ces bois sont plus con-
 formes à recevoir les corpuscu-
 les de même métal, autour du
 quel il se fait un tourbillon
 semblable à celui de la pierre
 d'Ayman. Ce pere, qui est
 d'un sçavoir, d'une probité,

& d'une vertu consommée, ne traite pas de diablerie l'usage des Baguettes, pour trouver les Mines & les Sources d'eau ce qui fait que je ne crains pas de dire, que l'effet de la Baguette n'est pas plus criminel que celui de la Baguette de Moïse, qui trouva de l'eau dans le Rocher.

Enfin il est constant, que dans tous les siècles on a parlé de la Baguette de Coudre. Virgile dans le II. Livre des Georgiques dit *Pinguaque cum veribus terrems extra coturnis*. Agricola dans son Livre de *Re Metallica*, n'a pas oublié de parler de l'usage de la Baguette de Coudre, & de renvoyer les Sçavans curieux au Livre que le Docteur Anglois *Flud* a intitulé *Philosophia Mosaisca*, ils seront

satisfait au sujet de cette Devination par la Baguette de Coudre. C'est un bois dont la contexture des fibres a du rapport à une corde. C'est pourquoy si avec cette Baguette on embroche quelque petite oiseau , cette broche tournera d'elle-même, après qu'elle aura esté très bien échauffée, car l'humidité du corps de l'oiseau s'insinuant le long des fibres de la broche, les détordra, & elle tournera d'elle-même. Cela me fait souvenir que les Juifs pour rostir l'Agneau Paschal, attachoient les deux pieds de derrière au montans de la Croix, & les deux pieds de devant étendus sur la traverse, & tournoient verticalement la Croix.

C'est un fait incontestable,

que l'usage de la Baguette pour trouver les Sources d'eau , les Mines & les Tresors , ou les Métaux cachez , étoit connu dans toutes les Provinces de l'Europe ; & il est vray que Jacques Aimar est le premier qui par hazard a remarqué que ceux qui ont le talent de trouver les Sources d'eau, l'ont aussi pour suivre les Voleurs & les Assassins, en marchant par terre sur leurs vestiges & suivant leur route sur la Riviere & sur la Mer. Il l'a fait voir par experience , ayant suivy par ordre de la Justice au mois de Juillet dernier , depuis Lyon jusques à Beaucaire les trois Assassins , tous trois natifs de Toulon. Il trouva dans les Prisons de Beaucaire le plus jeune, nommé Joseph Arnoul, bos-

fu. On le ramena à Lyon, où il fut roué le 30. Aoust dernier, à l'âge de dix-neuf ans. Aimar donna la chasse aux deux autres Assassins, l'un nommé Thomas, Marinier de Galere, & l'autre appelé André Pese, Prevost de Sale, marié à Toulon. Ils étoient sortis du Port quelques heures avant l'arrivée de Jacques Aimar, qui les poursuivit jusqu'à l'entrée des Terres de Gennes, ayant reconnu l'endroit où ils avoient débarqué, & les Oliviers sous lesquels ils avoient couché.

Voicy comment Jacques Aimar s'apperceut pour la premiere fois qu'il pouvoit trouver les corps assassinez & cachez sous terre, & poursuivre & reconnoître les Assassins.

Jacques Aimar nâquit à

Saint Veran , près de S. Marcellin en Dauphiné , le 8. Septembre 1662. entre minuit & une heure. Ceux qui meritent un logement dans les petites Maisons , je veux dire les Astrologues , sont charitablement avertis , que le Frere du même Aimar , né deux ans après dans le même lieu , & au même mois de Septembre , n'a point le même talent. Qu'ils n'attribuent donc pas à l'influence des Astres ce dont ils ignorent la véritable cause. Il n'y a que le Soleil & la Lune qu'on doit considérer dans la Medecine , dans l'Agriculture & dans la Navigation.

Nostre Jacques Aimar dans sa 18. année cherchant de l'eau dans une cave avec sa Baguette , se sentit interieurement

agité avec plus de violence qu'à l'ordinaire , & dit qu'il y avoit une abondante Source d'eau en ce lieu là. On creusa & l'on fut étrangement surpris de trouver dans un Tonneau le corps d'une Femme , fusé dans de la chaux on y trouva aussi la corde avec laquelle elle avoit été étranglée , & cette Femme avoit disparu il y avoit quatre mois. La Baguette fit des mouvemens extraordinaires contre son Mary, qui se voyant découvert prit la fuite. Ce fut donc par hazard , que J. Aimar reconnut que son talent de trouver des Sources d'eau , s'étendoit à trouver les corps assassinés , à poursuivre les Assassins & les Voleurs , & à les reconnoître , après avoir reçu la première impression , & s'estre,

pour ainsi dire, aymenté au lieu où l'assassinat & le vol ont été commis ; car étant ainsi comme impregné des corpuscules & sels volatils ou fixes émanez du corps des Voleurs ou Assassins. Il ressent la même agitation ; lors qu'il marche sur leurs vestiges, & cette agitation intérieure est si violente, lors qu'il met son pied sur celui du Criminel, qu'il tombe en défaillance.

Je répons maintenant article par article aux demandes & aux difficultez du R. P. le Brun, proposées au R. P. de Malebranche. La baguette étant fourchuë on met de l'or ou de l'argent dans les mains. Pour lors si le métal caché est de même espee que celui qu'on a dans les mains, la baguette tourne avec plus de force, &

l'on juge de la quantité & de l'espece du métal caché, ce qui a toujours réussi à l'Astronome M. Galet, grand Penitencier à Carpentras ; la raison en est évidente. Il se fait autour de chaque métal, de même qu'autour de toutes les pierres d'Ayman, un tourbillon de certains corpuscules, singuliers à chaque métal. C'est pourquoy si le métal qui est dans la main, est de la nature du métal caché, ils s'unissent & font une impression plus grande. L'exemple est évident en l'Ayman armé, dont la presence agit davantage l'aiguille de la boussole, attire de plus loin, & retient plus fortement le fer ; & lors que le métal caché est d'autre espece, que celui qu'on a dans les mains, la baguette ne

fait aucun mouvement , parce que les tourbillons de differens métaux, sont de differente cõfiguration, & par consequent leurs effets sont differens ; ce qui paroist visiblement par l'eau forte , laquelle dissout l'argent & les autres métaux moins nobles que l'or , auquel elle ne touche pas. Que si à la même eau forte on ajoute l'esprit de sel commun , on fait l'eau Regale, dont les parties acides du Nitre,devenuës plus grossieres , sont dans les larges pores de l'or, l'effet des coings, en separant les parties compactes de ce Roy des métaux , ce que l'eau forte n'avoit pu faire, parce que les parties acides du Nitre étant plus minces passoient librement par les pores de l'or , & ne pouvoient passer

par les pores plus étroits de l'argent, sans en ébranler les parties compactes & dissoudre sa masse; & par une raison contraire, comme les parties acides de l'eau Regale sont plus grossières, elles ne peuvent entrer dans les petits pores de l'argent & ne peuvent par conséquent le dissoudre.

Les larges pores de l'or font que le Mercure monte tout à coup le long d'une verge d'or, de même que l'encre monte dans le tuyau de la plume par la fente, quand elle n'est pas trop sèche, ce qui est encore une autre raison de ce que le Mercure ne s'insinuë que très-difficilement dans le fer, dans l'argent, & dans le cuivre, qui ont les pores plus secs & plus étroits que les pores de l'or.

J'ajoute icy une curiosité qui me sert à faire connoître que les corpuscules émanez des Mines , des Métaux fondus , des corps assésinez , & de l'eau , modifiez , estant entrez par les pores de nostre corps, y produisent des agitations interieures, en alterant , fermentant , ou coagulant le sang , les humeurs, & les esprits vitaux & animaux. On fait des mouches, ou autres petits animaux que l'air soutient & agite. En voicy la maniere. Ces mouches sont premierement fonduës en argent , puis couvertes d'une dorure un peu épaisse; après quoy ayant fait quelques petits trous dans les parties les plus cachées de la mouche, on la jette dans de l'eau forte qui dissout tout l'argent, & ne laisse que

l'épaisseur de l'or , qui est , pour ainsi dire , l'épiderme de la bouche , étant comme la dépouille du Serpent , ou de la Cigale.

Quand à la demande pourquoy tous les hommes n'ont pas les mêmes talens que Jacques Aymar , & pourquoy lors qu'il est sur l'eau découverte , il ne sent pas les mêmes émotions , qu'il ressent quand il se trouve au dessus des sources d'eau cachées en terre , & comment on peut juger de l'abondance de la Source , de sa profondeur , & des différentes terres qu'on trouvera en creusant , je répons que tous n'ont pas les pores configurez pour donner entrée à ces atomes , & que les pores de leurs esprits animaux sont configurez de telle maniere , qu'ils n'en

n'en peuvent estre ébranlez ny alterez. Pour la preuve de cela s'employe l'exemple de l'Eau-forte , qui dissout l'argent & les Metaux moins nobles, sans toucher à l'or , dont les pores sont differens de ceux des autres Metaux , & au contraire les atomes de l'Eau Regale estant porportionnez aux pores de l'or , en font la dissolution , & ne pouvant s'insinuer dans les pores trop étroits des autres Metaux , ils n'en peuvent ébranler les parties ny en dissoudre la masse. Je pourrois ajouter qu'il y a plusieurs personnes qui tombent en défaillance à certaines odeurs de fleurs, comme de la Tubereuse , & autres, bien qu'elles soient cachées , & que les mêmes odeurs plaisent ou soient indifferentes à d'au-

MARS 1693.

E

tres. Enfin qu'il y a des yeux tendres , sur lesquels les yeux d'autrui , principalement des vieilles Femmes mal saines, font de malignes impressions , sur quoy les Parens disent que leurs Enfans ont esté enforcélez , ce que Virgile n'a pas ignoré , puis qu'il a dit ,

*Nescio quis teneros oculus mihi
fascinat agnos.*

Au second Article , Pourquoy l'eau qui est à découvert ne fait point ressentir les mêmes émotions que les Sources cachées , je dis que sur l'eau à découvert on ne sent rien pour trop sentir, que les Sources sous terre ont toujours quelque degré de chaleur , & que ces vapeurs traversant la terre changent la configuration , ainsi que l'eau , le vin & le vinaigre



GALANT.



distilez , la Rosée du mois de
May , & le Serein du soir.

vapeurs s'impregnent & se
chargent de sels ou atomes de
differente nature des terres
qu'ils traversent en montant.

Cette differente modification
que l'eau reçoit par la differen-
te filtration de la diversité des
pores de la racine des arbres des
plantes, produit la differēce des
herbes des fleurs , & des fruits.

De même la differente modi-
fication des vapeurs & des ex-
halaisons des Sources & des
Mines, fait sentir differentes
émotions aux Devins à la Ba-
guette, sur lesquelles émotions
de même que les Medecins sur
les differens Battemens du
pouls , après de longues expe-
riences , forment des regles
pour juger de la quantité &

profondeur des Mines , des Métaux cachez , & des Sources & de la différente nature , ou espece de terre qu'on trouvera en creusant.

Les Devins à la Baguette ne peuvent sentir d'émotion sur l'eau decouverte , parce que les parties cylindriques n'étant modifiées ny impregnées d'aucun sel terrestre , ne peuvent alterer ny faire fermenter le sang, les humeurs, ny les esprits animaux , & cependant ils découvrent la vaisselle, l'or & l'argent monnoyé , en quelque part qu'ils soient cachez en terre , ou en autre endroit , parce que les Métaux estant forgez , frappez , & battus , acquierent , de même que le fer trempé , des tourbillons semblables à ceux de la pierre d'Aiman , & d'au-

tant que les corpuscules qui émanent des Métaux forgez , sont durs , inflexibles , & infiniment plus subtils que ceux de l'eau , ils produisent sans autre secours les alterations & émotions en la personne des Devins à la Baguette.

A la demande, Comment ces corpuscules , ou sels fixes ou volatils , émanez du corps des assassins , peuvent subsister sur la terre , sur l'eau , & sur la mer , malgré les vents & les orages , je répons qu'ils subsistent de même que les tourbillons de la matiere magnetique autour de l'Aiman , & que ceux qui sont émanez du Lievre & du Cerf subsistent sur les Rivieres & sur les Etāgs, dont les chiens ressentent l'impression , ces corpuscules cau-

fant des effervescences semblables à celles qui proviennent du mélange de l'esprit de Vitriol avec l'huile de Tartre, ou de tout autre sel *Acide* avec un sel vuide, ou *Alkali*. Il y a plus de cinquante six ans que j'avois un Barbet qui alloit chercher, & trouvoit dans le fond de la Durance entre un million de cailloux, celui que j'y avois jetté, après que je l'avois tenu quelque temps dans la main. Cela me fait souvenir d'avoir lû dans Vvandelmont quelque chose de plus surprenant. Il dit qu'ayant mis dans sa main certaine herbe, & tenu ensuite quelque temps la patte d'un petit chien, il l'aima si fort, pour ainsi dire, que la Maîtresse du chien ne pût l'empêcher de le suivre, quoy que luy-

même le maltraitast.

Ladurée de ces corpuscules & leurs effets se prouvent par l'exemple des corpuscules de la Lepre qui demeuroient attachez aux murailles , ce que Moyse assure dans le Levitique. A present les Marfillois , où la Phtisie est fort commune , raclent religieusement les murailles des chambres habitées par des gens infectez de cette maladie.

J'ay connu des personnes qui ont esté attaquées de la Goute pour s'estre servies du fauteuil d'un Gouteux , lesquelles en furent delivrées après avoir brûlé la chaise. Ainsi Hyppocrate consuma par de grands feux les atomes de la Peste. L'experience a fait voir que sur les sieges de ceux qui souffrent

des Hemorroïdes, ou la Dissenterie, il y demeure des corpuscules qui communiquent le même mal aux autres; & pour faire connoître la force que ces corpuscules émanez de l'eau, des Métaux cachez, & des corps des Assassins, ont de faire ressentir de violentes impressions & alterations aux corps des Devins à la Baguette, il suffit d'avoir remarqué que lors qu'une Femme en certain estat entre dans une cave, tout le vin se gâte, & le Pourceau se corrompt d'une étrange sorte dans le saloir. Enfin, pour démontrer que les corpuscules dont il s'agit, subsistent malgré les vents & les orages, il ne faut que faire reflexion, que de chaque point des objets, même les plus éloignez, par une pyrami-

de de rayons, dont la baze étant entrée par la prunelle de l'œil sur le cristallin , forme par la pointe de la même pyramide renversée, ou Pinceau optique, le même point de l'objet sur la Retine, sans que les vents puissent détourner ces rayons qui viennent en ligne droite. On voit avec plaisir tout le mystere des especes ou peintures des objets sur un drap , ou papier blanc dans une chambre obscure; & ce que tous les Philosophes ont de la peine à expliquer c'est que dans le même trou toutes les images des differens objets se trouvent confonduës, & après s'estre entrecroisées , se débarassent à certaine distance , suivant la longueur du foyer solaire du verre convexe , qu'on a mis sur le

trou fait au volet de la chambre obscure , pour se peindre sur le drap ou papier blanc, avec leurs vives couleurs, mais en situation renversée. Pour expliquer ce qu'il y a de plus difficile dans l'Auguste Sacrement du Corps de J. C. j'ay employé cette expérience dans ma nouvelle *Instruction pour réunir les Eglises P. R. à l'Eglise Romaine*. Ce Livre est imprimé en 1678. par le Sr Pepie au grand S. Basile , rue Saint Jacques.

Je ne puis croire ce que le Pere le Brun avance , que le consentement de deux Voisins à ne plus se servir des bornes plantées , oste la premiere convention , à moins que de reconnoître avec les Payens les Dieux Thermes , & le pouvoir de les attacher à des bornes , &

de les congédier quand on ne voudroit plus s'en servir.

Si le mesme Pere parle juste, lors qu'il dit que c'est un fait constant, que les Devins à la Baguette trouvent les chemins perdus, il est aussi vray de dire que.

Les Peuples affranchis de l'Empire Iberoïde,

Qui soumis à Nassau ont cessé d'estre Rois.

(J'entens les Hollandois par ces Peuples) auroient grand besoin de Jacques Aimar pour trouver la hauteur de la route, par laquelle estant vivement poursuivis par les Vaisseaux Anglois, ils abregerent leurs voyages en venant du Japon par les Mers Septentrionales.

Voicy quelque chose de plus considerable & de plus positif.

J'ay leu autrefois dans le second Livre des Machabées , Chapitre 2. depuis le 4. verset , qu'avant , que Nabucodonozor prist Jerusalem , Le Prophete Jeremie fit par l'ordre de Dieu transporter le Tabernacle , l'Arche d'Alliance , & l'Autel des parfums , & qu'il les cacha dans une Caverne de la Montagne du haut de laquelle Moyse avoit vû la Terre de Promission ; mais comme quelques Juifs l'avoient suivy à son insçu , pour remarquer l'endroit , Jeremie les reprit aigrement ; protesta que ce lieu ne seroit point decouvert que vers la fin du monde. Or cette Montagne est appelée *Nebo* dans le dernier Chapitre du Deuteronomie. En voila assez pour porter nos Devins à la Baguette à faire un voyage en

Jerusalem pour trouver le plus riche & le plus sacré des Tre-fors caché depuis deux mille trois cens quatre ans.

Si M. Panthot , Doyen au College de Medecine à Lyon ne s'est pas trompé dans sa Lettre , à M. Daquin , premier Medecin du Roy , assurant que la Baguette tourne sur les Femmes & sur les Maris qui ont faussé la foy promise au Sacrement de Mariage , les deux Sexes vivront dans une reciproque fidelité , & on n'aura plus besoin du sacrifice de jalousie , ny des eaux ameres que la Femme soupçonnée étoit obligée de boire en presence du Prestre & de son Mary , suivant l'ordonnance de Moyse , écrite au long dans le 5. Chapitre du Livre des *Nombres*. Le Grand

Aufone dans son Idile 15. digne de la Muse François de Madame des Houlières, ne diroit plus.

Quod vita sectabor iter, si....

*.... Pœnaque graves in cœlibe
vitâ*

*Conjugis, at gravior custodia
vana maritis.*

La crainte du mouvement de la Baguette suffiroit au Mary pour retenir sa Femme dans le devoir conjugal, & par ce moyen il vivroit tranquillement dans son ménage, pourvû que luy-même fust dans sa conduite tel qu'il veut paroître dans l'esprit de sa Femme.

Je dis que le talent des Devins à la Baguette peut estre alteré, & même se perdre par le changement d'air, de nourriture, & par les agrémens du

mariage , parce que leur temperament venant à changer , les esprits vitaux & animaux ehangent de configuration. Je dis outre cela, que les Devins à la Baguette peuvent estre en défaut , lors que des personnes d'autorité les insultent ou les raillent; car pour lors la crainte causant en eux de fortes & interieures émotions, ils ne peuvent ressentir celles des corpuscules étrangers , émanez des pieces d'or cachées en terre. Par la même raison les Medecins sont souvent trompez au jugement des maladies par les prompts & differens battemens du poulx, que la memoire, ou la presence d'une personne aimée, causent. Les Anciens nous fournissent pour exemple ce Prince qui par une agitation

extraordinaire de poulx à la
 presence de sa Belle-Mere , fit
 connoistre à son Medecin qu'il
 en estoit secretement amou-
 reux , ce qui porta son Pere à la
 luy ceder afin de luy faire re-
 couvrer sa santé perduë. Je dis
 encore que plusieurs personnes
 ont sans le sçavoir, le même ta-
 lent que Jacques Aimar , &
 pour le reconnoistre , qu'ils
 prennent ma Baguette. C'est
 un jet de Coudre, les branches
 forment la lettre Y. Le tronc a
 un pied de longueur , & une
 des cornes en a autant, car l'au-
 tre est coupée à trois pouces
 près du tronc. Qu'ils empoi-
 gnent d'une main le tronc de
 la Baguette, & de l'autre la lon-
 gue corne, la paume des mains
 tournée vers le Ciel, la Baguet-
 te tournera sur l'or , de même

que la broche de Coudre tourne auprès du feu. J'ajoute enfin qu'on peut facilement voir l'expérience de la Divination par la Baguette. M. Geofroy, un des plus Sçavans Apoticares de l'Europe, a chez luy un Garçon, nommé Pierre Tonnelier, de Nogent sur Seine, né le 24. Septembre de l'année 1669. Ce Garçon a les cheveux noirs & la barbe rousse, & sans se servir d'aucune Baguette, il sent des palpitations de cœur, lors qu'il est dessus ou fort près de quelques piéces d'or que l'on a cachées en terre. M. Geoffroy m'a assuré en avoir vû plusieurs fois l'expérience, lors même que ce jeune homme n'estoit point averry qu'il eust caché de l'or dans son jardin. Le talent de ce

Pierre Tonnelier à quelque chose de plus singulier que celui de Jacques Aimar, puis que sans Baguette il trouve l'or caché en terre. Il en a fait voir l'expérience à Madame de Louvois en sa maison, ensuite à M. l'Abbé de Louvois dans le jardin de l'Académie des Sciences, où à la vérité il manqua au premier coup par les railleries, & les brocards de quelques-uns de la compagnie; mais ses esprits étant remis, il réussit un quart d'heure après, puis qu'il trouva plusieurs fois l'or que l'on avoit caché. Il a encore depuis prouvé son talent chez M. le Président Nicolaï où l'on employa toutes sortes de ruses pour le tromper & pour le surprendre, & depuis peu de jours il a encore réussi sans

hesiter , ayant trouvé deux ~~Loüis d'or que~~ Madame de Morangis avoit elle même cachés en deux differens endroits du jardin de sa maison rue S. Louis, près la Place Royale. Ce jeune homme vient souvent chez moy ; je l'ay examiné à fond , & l'ay trouvé un bon Israélite , dans lequel il n'y a point de fraude, & je suis prest quoy qu'Aveugle , à luy donner en qualité de Docteur en Theologie, & de Chevalier de l'Inquisition du S. Office , à luy donner dis-je , mon Approbation , & attester que la Divination par la Baguette a ses causes Physiques naturelles , sans mélange de pacte explicite, ou implicite.

J'ay crû, Monsieur, ne devoir rien omettre de ce qui

peut servir à l'éclaircissement de la Physique des effets de la Baguette. C'est pourquoy je joint icy la copie de la Lettre que je viens de recevoir. Elle est de M. Geoffroy le Fils, aux Etudes de Medecine à Montpellier. Je suis avec beaucoup de respect, Vostre tres, &c.

L'AVEUGLE COMIERS,
Prestre dans l'Hôpital Royal
des Quinzē-vingts.





LETTRE
CONCERNANT
LA DIVINATION
PAR LA BAGUETTE.

Ecritte de Montpellier par M. E.
F. G. à M. Comiers, Prestre,
Docteur en Theologie.

MONSIEUR ,

Je me suis déjà acquité de la promesse que je vous avois faite en partant de Paris , de vous rendre compte de ce que je verrois de remarquable dans mon voyage. Vous avez pû voir les petites Relations que j'en ay en-

voyées, & il ne me restoit plus qu'à vous mander ce que j'avois pû apprendre touchant cette aventure, si extraordinaire, arrivée à Lyon, & dont on commençoit à parler à Paris dans le temps de mon départ. Je voulois vous écrire ce qu'on pensoit là-dessus dans ces quartiers, mais ayant vû, que quelques-uns, sans se donner la peine de réfléchir dessus, croyoient avoir plustost fait d'accuser Aimar de Magie & de Pacte avec le Diable; que d'autres rapportoient cette vertu à la Constellation; que quelques autres, qui ne sont pas les moins sinceres, avoient leur ignorance, & qu'enfin les plus habiles gens d'icy suspendoient encore leur jugement & vouloient en avoir une entière certitude, je me suis crû obligé, Monsieur, sans attendre les sen-

timens des autres, d'examiner moy
mesme avec methode un fait si ex-
traordinaire, & de vous mander
ce que j'en pensois. Comme ie ne
doute pas que vous n'ayez eu des
descriptions fort exactes de la ma-
niere dont on decouvrit à Lyon le
meurtre du Cabaretier & de sa
Femme, ie ne m'arrêteray pas à
vous en marquer les circonstances;
ie ne m'attacheray seulement qu'à
ce qui regarde l'homme & sa Ba-
guette - Jacques Aimar Vernay,
âgé de trente ans ou environ; natif
de S. Veran, près de S. Marcellin
en Dauphiné, a la faculté de dé-
couvrir les endroits de la terre où
sont les eaux, les Metaux, les
bornes des terres qui ont esté chan-
gées, les Voleurs, les linges & nipes
cachés, les Meurtriers & les corps
assassinez & cachez, & non - seu-
lement cet homme a cette faculté,

mais plusieurs personnes l'ont comme luy, & voicy comme ils procedent pour decouvrir ces choses.

Pour trouver les eaux & les Metaux, ils prennent une Baguette fourchue de la figure d'un Y, & tenant les deux branches dans leurs mains, ils se promènent jusqu'à ce que la troisieme pointe s'inclinant jusqu'à estre presté à rompre, indique le lieu precisement où sont les eaux & les Metaux.

Quelques-uns pour le mesme effet se servent d'une simple Baguette, qu'ils tiennent par l'une des extremittez, ou qu'ils suspendent par le milieu sur le bout du doigt en sorte que l'un des bouts soit tourné vers eux, & lors qu'ils passent sur l'eau ou sur les Mines, l'autre bout de la Baguette se baisse, & montre par sa plus foible ou forte inclinai son le plus ou le moins de profondeur de la
matiere

matiere qu'on cherche. Pour trouver les Meurtriers & les corps assassinez, cet homme fait plusieurs tours dans le lieu où a esté fait l'assassinat jusqu'à ce qu'ayant trouvé précisément l'endroit du Meurtre, tant par l'inclinaison de la Baguette que par un ressentiment dans lequel son poulx devient extraordinairement agité, il pâlit, il tombe en sueur, & mesme en défaillance, s'il y reste long-temps. De-là posant les pieds sur les vestiges des Meurtriers, il les suit ainsi pas à pas ressentant à chaque pas de l'émotion & le mouvement de la Baguette. Les eaux qui pourroient se rencontrer au passage, n'empeschent point que cet homme ne decouvre les vestiges des Meurtriers, car il sent les mêmes agitations sur l'eau dans les endroits où ces gens ont passé. Cette émotion s'augmente

Mars 1693.

F

à mesure qu'il approche des Crimi-
nels, iusques à tomber en deffail-
lance quand il en est fort proche, &
pour se remettre il est obligé de
quitter leurs traces.

Pour trouver la chose derobée,
il se transporte sur le lieu où elle
a esté prise. Sa Baguette tourne,
& l'agitation interne y commence.
Il suit la piste du Voleur qu'il con-
noist infailiblement, en mettant
son pied sur le sien, car pour lors,
& son agitation augmente & sa
Baguette tourne sur le Voleur. Ce
sont là les principales circonstan-
ces du fait dont il s'agit aujour-
d'huy, & que plusieurs regardent
comme surnaturel. Pour moy, qui
suis tres-convaincu du peu de con-
noissance que nous avons des effets
que la Nature peut produire, ie ne
vais pas si vif, & crois que quand
nous ne pouvons pas en decouvrir

les ressorts cachez, il vaut mieux avouer nostre ignorance que de pretendre renverser tout le bel ordre étably dans les choses, & les Loix inviolables de la Nature. Examinons donc sans preoccupation & avec exactitude, de quelle maniere les causes naturelles seules peuvent concourir à tous ces effets, que l'on auroit attribuez autrefois à la sympathie, & pour commencer, considerons d'abord que

Tous les hommes n'ont pas la faculté de trouver les eaux.

Que plusieurs de ceux qui ont la faculté de trouver les eaux & les Metaux, ont aussicelle de trouver les Voleurs, les Meurtriers, & les corps assassinez & cachez.

Que ceux qui veulent decouvrir ces choses, prennent une Baguette en main qui se courbe sur le lieu du Meurtre, ou du Vol, ou sur les inf-

trumens ou les pas des Criminels & sur les Criminels mesme.

Ils doivent commencer par se transporter sur le lieu où le crime a esté commis, & de là suivre les Criminels, en mettant les pieds sur les pas des Criminels qui leur sont indiquez par la Baguette.

Il n'importe de quel bois, ou de quelle figure soit la Baguette.

Ceux qui ont cette vertu, estant sur le lieu où le meurtre aura esté commis, ou étant sur les traces des Criminels, souffrent des agitations, telles qu'un homme qui entre dans la fièvre; leur poulx s'éleve, & il leur prend quelquefois des sueurs & des défaillances.

Ils peuvent distinguer les traces de differens Criminels par les agitations plus ou moins fortes qu'ils ressentent sur les unes & sur les autres, & par la violence avec

laquelle la baguette se baisse vers les uns & vers les autres.

Avant que de rendre raison de tout ce que je viens d'avancer, on tombera d'accord avec moy.

1. Qu'il parte de tous les corps animez ou inanimez, des corpuscules dont plusieurs ne s'écartent que jusqu'à une certaine distance des corps d'où ils sont partis, & peuvent y retourner aussi tost, & que quelques-uns de ces corpuscules en sont écartez & jettez au hazard en differens endroits, ce que l'on m'accordera sans peine, si l'on considere que n'y ayant point de corps, quelque solide qu'il soit, que la Matière subtile ne penetre continuellement, il est impossible qu'en sortant avec impetuosité de ces corps, elle n'en enleve des parties qu'elles en detache, & dont elle quitte les unes aussi-tost qu'elles

sont sorties, leur laissant la liberté de retourner vers leur tout, & en pousse quelques autres assez loin pour les empêcher de revenir, & ces parties estant ensuite abandonnées par la matiere subtile s'attachent aux corps qu'elles rencontrent.

2. Qu'il part beaucoup de ces corpuscules des liquides, ce qui est confirmé par leur diminution sensible.

3. Qu'il en part une tres-grande quantité des corps vivans, ce qui provient du grand mouvement qui se passe continuellement au dedans de ces corps.

4. Que dans ces hommes ces parties sont ordinairement sulphureuses, ce que je conjecture des excremens sulphureux, qui sortant du corps par les pores de la peau, salissent les linges dont le corps est couvert.

5. Que ces souphres qui sont pour l'ordinaire la baze de ces écoulemens , sont souvent mélangés de différentes parties , comme de sels ou fixes ou volatiles , de parties terrestres ou de parties spiritueuses , suivant les différentes habitudes du corps.

6. Que ces parties , doivent s'embrasser dans les pores du corps qu'elles rencontrent, & y rester un très long-temps , à moins que les parties de ce corps ne soient détruites.

7. Que quoy qu'il soit fort difficile de concevoir comment ces parties pourroient rester sur l'eau , & dans l'air qui sont dans une continue agitation , elles y restent cependant , ce qui ne se peut faire que par la liaison & la connexité que ces parties, que nous avons dit être sulphureuses , ont entr'elles ,

qui forment comme une chaîne, & qui étant d'ailleurs assez subtiles, échapperont aisément aux parties de l'air & de l'eau.

8. Que dans ces liquides, & particulièrement dans l'eau, les parties qui en exhalent sont les parties mesme du liquide, qui ne changent point de nature, & qui sont enlevées par la matiere subtile.

9. Que dans les Métaux, & surtout dans leurs Mines, il y a beaucoup de souphres qui peuvent s'élever avec quelques autres parties de ces Métaux, & former ces écoulemens métalliques, ce qui est encore confirmé par les odeurs que rendent l'argent, le cuivre, & le fer.

Cela posé, nous commencerons par rendre raison du mouvement de la

Baguette entre les mains de certains gens, en certains endroits, & non en d'autres, & en d'autres mains.

Nous chercherons ensuite quelle est la cause qui la peut faire courber sur les Eaux & sur les Mines en certaines mains, & enfin nous tâcherons d'expliquer la cause du mouvement de la mesme Baguette, & des agitations que ressentent certaines gens sur les lieux où quelque crime a esté commis, sur les traces des Criminels, & sur les Criminels mesmes.

Quant au premier chef, nous avons dit qu'il partoît de tous ces corps, des écoulements fort subtils. Ces parties rencontrant au tour des Corps l'air qui ne leur donne pas un passage tout à fait libre; sont repoussées en quelque façon par cet air vers le corps d'où elles sont par-

E. 5

ties. Si ces écoulemens en sortant du corps de l'homme rencontrent un autre corps qui ait des pores & des canaux, & dont la structure leur favorise le passage, il arrive sans doute que la plus grande partie de ces émanations coulera, & par les canaux ou pores de ce corps, & le long de ce corps, en d'autant plus grande quantité, que l'air résistera au cours de ces émanations. Or rien n'est plus propre, à faciliter ce passage à ces parties qu'une Baguette, quelque figure quelle puisse avoir, car personne n'ignore que les arbres, comme tous les végétaux, ont des canaux dans lesquels circule une liqueur qui va de la racine vers les extrémités des branches, & de ces mêmes extrémités vers la racine. Il arrivera donc que lorsqu'un homme tiendra une Baguette en main; les parties qui sorti-

ront de sa main entreront dans les canaux , & se glisseront le long de la Baguette jusques à l'extrémité , & par une suite nécessaire il s'y joindra aussi quelques autres parties qui émanent du corps , en cas que ces parties ayent assez de subtilité & de mouvement pour aller au-delà de la Baguette. Je dis , en cas que ces parties soient assez subtiles , & ayent assez de mouvement , parce que ie pretens que ces écoulemens ne soient pas les mesmes dans tous les hommes, comme ie l'ay dit dans la cinquième demande.

Je crois donc que quoy que dans tout les hommes ces emanations soient composées de souphres des parties salines , spiritueuses & terrestres , cependant dans quelques-unes il n'y a presque que des souphres & tres-peu des sels &

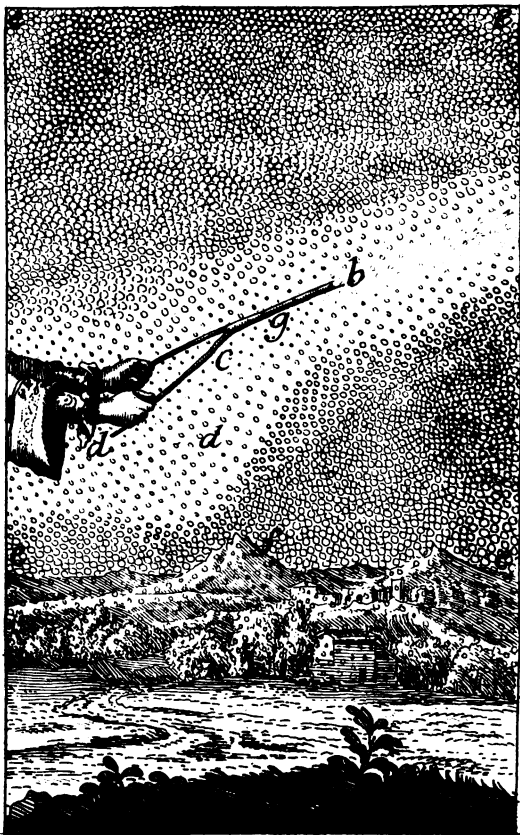
d'esprits. Dans d'autres ces souphres sont en moindre quantité, ou plus exaltez. Ces écoulemens contiennent plus d'esprits; ou peut-estre plus de sels volatils. Si donc ces émanations sont fort crasses, elles ne pourront pas s'étendre fort loïn; il n'y en aura qu'une tres-petite quantité qui s'engagera dans les pores de la Baguette; encore mesme l'air leur resistant au sortir de cette Baguette, empeschera que ces émanations ne produisent aucun effet. Si au contraire ces parties sont fort subtiles & assez en mouvement pour s'estendre assez loin hors le corps, elles entreront en quantité, & avec impetuosité dans les pores de la Baguette, & mesme se glisseront le long des fibres exterieures, & les premieres seront suivies de la meilleure partie des écoulemens des autres par-

ties du corps qui se trouveront engagées à suivre ces premières vers la Baguette, & estant arrivées à l'extrémité de la Baguette, leur action sera encore plus forte pour produire ces effets dont il s'agit, & premierement pourquoy la Baguette s'élève sur les eaux & sur les Mines, nous avons dit dans la seconde demande qu'il partoît des corpuscules de tous les liquides, entre autres de l'eau, & dans la huitième, que ces corpuscules n'étoient autre chose que ces parties mesmes du liquide.

Il arrivera donc que dans les lieux où il y aura de l'eau, il s'élèvera une vapeur qui se fait même voir quelquefois; que ces vapeurs seront plus condensées proche de la terre que dans l'air. Considerons avec cela que ces émanations qui sortent de l'extrémité de la Ba-

guette , rencontrant ces parties d'eau , doivent trouver un passage beaucoup plus libre entre ces parties , qui estant plus grossieres que celles de l'air , ont aussi de plus grands pores, & que d'ailleurs ces vapeurs ne permettant pas à ces écoulemens de s'écarter si loin , les tiennent plus resserrées , & font qu'ils ont plus de force pour agir que s'ils se répandient de tous costez. Outre cela ces émanations trouvant les parties d'eau plus condensées vers la terre , s'avanceront toujours entre les pores où elles rencontreront moins de parties d'air. Ces émanations en sortant de la Baguette ayant une fois pris leur cours vers un certain costé , doivent agir sur les parties de la Baguette du costé de leur pente , les pousser à suivre leur détermination , & écartant l'air d'un costé obliger ce.





luy qui pese sur la Baguette de l'autre costé, de la determiner à suivre le cours de ces écoulemens; ce que l'on verra plus clairement par une figure.

Soit A. B. C. une Baguette que ie suppose creuse. Les prints, G. sont les écoulemens qui sont determinez à couler vers F. Ils font effort sur la partie interne du costé C. de la Baguette, & commençant à y donner la premiere determination pour la courber vers F. les écoulemens en sortant de la Baguette avec rapidité écartent un peu les parties d'air qui sont sous G. & qui sont representez par les points ... E. d'où il s'ensuivroit que l'effort que font les autres parties d'air sur le costé A. de la Baguette n'estant plus contrebalancé en G. poussera encore la Baguette vers F. ce qui se fera avec d'autant plus de force que la Baguette sera longue.

La raison pour laquelle les mêmes choses arrivent sur les Mines & sur les Metaux, n'est pas fort differente. Nous avons dit qu'il parloit des corps Metalliques des écoulemens, que ces écoulemens sont en grande quantité, puis qu'ils se font sentir par l'odorat dans l'argent, le fer & le cuivre, & qu'ils sont composez, autant que nous le pouvons conjecturer, de beaucoup de souphres, de quelques sels & de terre. Cela posé, les parties subtiles & spiritueuses rencontrant, lorsqu'elles sortent de la Baguette, les émanations des Metaux s'embarasseront dans les pores des parties sulphureuses qu'elles diviseront par leur activité, à quoy elles seront encore aidées par quelques parties salines qu'elles débarasseront, ce qui fera une espece de fermentation, qui estant une fois commen-

cée en cet endroit , fera jour aux autres parties qui sortiront de la Baguette , & qui ayant pris leur détermination vers ce costé obligeront la Baguette de s'y pancher, comme nous l'avons fait voir cy-dessus.

Nous avons encore à expliquer la cause du mouvement de la Baguette entre les mains de certaines personnes & les agitations qu'elles ressentent sur les lieux où quelque crime a esté commis , sur les traces des Criminels & sur les Criminels mêmes , & pour cela je n'ay que deux choses à considérer , sçavoir les corpuscules qui partent du corps de celui qui veut découvrir , & ceux qui partent des corps des Criminels , & qu'ils ont laissez dans les endroits où ils ont passé.

Quant aux écoulemens qui partent du corps de celui qui decouvre,

j'ay dit que je croy qu'ils doivent estre fort subtils, & composez de parties spiritueuses, ce qui me suffit.

Pour les autres, après avoir examiné quelle peut estre la difference d'un Criminel à un autre homme, je ne trouve rien qui puisse changer l'habitude de son corps, que ce qui se passe en luy, lors qu'il commet un crime qu'il sçait estre crime, ce que je croy fort capable de faire en luy un fort grand changement. Lors qu'un homme commet un crime, il est agité d'une crainte, accompagnée d'une espee de colere. Nous sçavons que quand l'ame est agitée de crainte, cette crainte empesche que les esprits ne soient portez en assez grande quantité vers les extremittez, ce qui fait que le plus souvent nous voyons les gens agitez de cette violente passion.

passir; leurs extremittez deviennent froides & ils ont peine à se soutenir & à agir par le defect d'esprits .

Dans la colere , les esprits sont ordinairement portez avec rapidité par tout. Le sang coule avec impetuositè dans les vaisseaux. On voit à ces gens-là les yeux & le visage s'enflamer , lors que cette passion est seule , mais lors qu'elle se trouve jointe avec l'autre que nous venons d'expliquer , pour lors les esprits ne sont poussez qu'avec peine vers les extremittez ; mais ils coulent abondamment vers le cœur. Le sang coule tres-lentement dans les vaisseaux un peu éloignez du cœur , & comme il sort abondamment du cœur , & que trouvant les vaisseaux encorè pleins il le gonfle extrêmement & cause au cœur les palpitations par les efforts qu'il fait pour vuider le sang que

celuy des vaisseaux empesche de sortir, aussi voyons-nous ces gens-là devenir bouffis, ne respirer qu'avec peine, & ressentir quelque-fois de grands battemens de cœur. Je sçay bien que dans tous les Criminels il ne s'y passe pas toujours des mouvemens si considerables, mais on ne peut pas nier qu'il ne s'y passe quelque chose à peu-près de mesme.

Or l'habitude de leur corps ne peut estre alterée, que les corpuscules qui en émanent ne souffrent aussi quelque changement, & je crois pouvoir assigner avec quelque vraysemblance, la nature des écoulemens des corps de ceux qui commettent quelque crime, en disant qu'ils contiennent beaucoup de parties sulphureuses fort crasses qui envelopperont quelques parties salines & tres-peu volatiles. Ces émanations sulphureuses s'atta-

cheront aisément aux corps qui toucheront les Criminels aux endroits où ils mettront les pieds , & où ils passeront , & y resteront un tres-long temps sans s'exhaler , & principalement lors que la passion aura esté violente , comme dans un meurtre qui se manifeste mesme de temps en temps au dehors par quelque tristesse ou inquietude qu'ils ne peuvent pas toujours cacher , ce qui fait que les corpuscules qui sortiront de leurs corps pendant un long-temps , seront à peu-près de la mesme nature que ceux qui sortoient pendant l'action.

Nous n'aurons pas de peine à concevoir presentement comment l'homme à la Baguette , ou autre qui ait la mesme vertu , se transportant dans un endroit où un meurtre aura esté commis , ou quelque autre crime , decouvrira pre-

cisement avec la Baguette le lieu du crime , car les ecoulemens qui partent de son corps , & que nous avons dit estre fort subtils, venant à rencontrer ces souphres , s'embarassent dans leurs branches, & par leur activité les écarteront & les exalteront , & seront encore aidéz par les parties salines qui se dégageront pour lors des souphres, & si ces gens ont une baguette dans leurs mains , estant une fois déterminé vers ces ecoulemens du Criminel , ils détermineront aussi la baguette à se pancher de ce côté-là , de mesme que nous avons dit qu'il arriveroit à la decouverte des Eaux & des Mines. Les agitations, les sueurs & les défaillances que souffre cet homme à la Baguette, doivent suivre cette fermentation, en ce que ces souphres exaltiez passent dans le corps de cet homme ,

soit par la respiration , soit aussi par les pores cutanées , & se meslant dans la masse du sang , la rendent plus crasse , & causent quelques obstructions dans les vaisseaux des poumons , ce qui doit produire d'abord de grands & frequens battemens de cœur , parce que le cœur ne pouvant vider tout le sang qu'il contient , à cause que le sang ne coule que tres-lentement dans le poumon , le ventricule du cœur qui fournit le poumon , se trouve rempli presque aussitost qu'il a fait effort pour vider quelque peu de ce qu'il contenoit , ce qui l'oblige à faire des battemens frequens , jusqu'à ce qu'enfin les accidens augmentant toujours , le cœur se trouvera si tendu par la quantité de sang qui viendra s'y débarger , & dont il ne pourra vider qu'une petite portion , que son mouvement restera

suspendu , & l'homme tombera en
 syncope , qui sera accompagnée de
 sueur , parce que le mouvement du
 sang estant tres-foible , le mouve-
 ment du cœur est aussi affoibli , d'où
 il s'ensuivra que les orifices des
 vaisseaux lymphatiques & des
 glandes répandues sur la superficie
 de la peau , estant relâchez par le
 défaut d'esprits , laisseront couler la
 limphe qu'ils contiennent , & cet
 homme ne sortira de cet état que
 lorsque le sang estant un peu écou-
 lé des petits vaisseaux du poulmon ,
 permettra à celui du cœur de re-
 prendre sa place , & pour lors les
 sels que contient le sang qui aura
 séjourné dans le cœur , s'estant de-
 veloppez par une petite fermenta-
 tion , obligeront le cœur à faire
 de nouveaux efforts , & se mêlant
 ensuite dans le reste de la masse ,
 la subtiliseront & la rétabliront
 dans

dans son état naturel.

La masse du sang de cet homme estant une fois disposée à se coaguler, pourra souffrir de nouveau les mesmes accidens, quoiqu'il ne se rencontre qu'une cause fort foible, comme les traces du Criminel, qui ne les eussent peut-être pas pû produire dans cette premiere disposition dans le sang. Ces agitations doivent estre considerables vers l'endroit où l'on a caché les corps des gens tuez, car comme les plus grandes agitations que les Criminels ayent souffertes se sont passées proche de ces corps, aussi les émanations doivent être en grande quantité, & toutes presque sulphureuses, & lorsque cet homme approchera des Criminels, ces agitations doivent estre plus grandes à cause de l'abondance des corpuscules, & sur tout si cet homme est

Mars 1693.

G

arresté, ou s'il sçait qu'on le pour-
-suit ; car la crainte qu'il aura re-
-mettra son sang presque au mesme
état où il étoit au moment du
meurtre.

- On pourra maintenant donner
les raisons des antipathies & des
sympathies qui sont entre certaines
choses , de l'amour & de la haine
entre les hommes. Je suis vôtre E. F. &.

Cette Lettre contient des
Demonstrations Physiques. La
restitution du vol guérira la
conscience de ceux qui par la
crainte de la Baguette décrivent
Jacques Aimar ; & je renvoye
les *Scrupuleux* au R. P. *De Cha-
les*, Iesuite, lequel dans la page
190. du second Tome de son
Mundus Mathematicus , assure
qu'ayant caché de l'or & de l'ar-
gent, un Gentilhomme de ses
Amis le trouva, s'estant servi

d'une Baguette fourchuë de Coudre. dont les Cornes étoient d'un an, & le Tronc de l'année précédente. Surquoy il ajoûte, *sunt tam multa in rerum natura quorum causas ignoramus, nisi propterea ea suspecta haberemus quod capium nostrum superant, vix pedem movere liceret.* C'est pourquoy je dis que la Divination par la Baguette n'a rien de diablerie, non plus que celuy qui avec l'Eguille de la Boussole montreroit & suivroit la ligne Meridienne, ou une pierre d'Ayman qu'on porteroit devant la Boussole. Tel est mon sentiment. C. COMIERS, Prestre, Docteur en Theologie.

Le vray merite a des charmes auxquels il est mal aisé de résister. L'impression qu'en reçoit un cœur bien fait, a quel-

quefois tant de force , qu'elle engage les personnes les plus raisonnables à des résolutions dont on les croit entierement éloignées , & c'est ce qui a paru dans l'avanture dont je vais vous apprendre le détail. Une Dame d'un esprit & d'une conduite estimée par tout , s'estoit attiré beaucoup de loüanges par l'entiere application qu'elle avoit toujours montrée à ne rien faire qui püst faire tort à sa réputation , ou estre contraire à quelqu'un de ses devoirs. Elle estoit demeurée Veuve depuis huit ou dix années , & comme elle avoit encore assez de jeunesse & beaucoup de bien , il s'estoit offert divers Partis , qui auroient sans doute engagé toute autre qu'elle à un second mariage , mais la maniere dont

elle avoit toujours répondu sur les propositions de cette nature, avoit fait assez connoître, que l'état de Veuve luy paroissoit un estat heureux, & qu'on auroit peine à l'y faire renoncer. Il est vray que le dessein de bien marier une Fille unique qui luy estoit demeurée de son mariage, pouvoit y avoir contribué, Elle avoit donné des soins tres-particuliers à son éducation, mais les dispositions ne s'étant pas trouvées favorables, elle n'avoit pû la rendre aussi accomplie qu'elle auroit esté, si elle eust voulu profiter de ses leçons. C'estoit un esprit imperieux & bizarre, qui se révoltoit dès la moindre violence qu'on tâchoit de faire à ses inclinations. Ses fantaisies luy servoient de regle; & quand on

l'avoit une fois choquée, il falloit du temps pour la faire revenir. Ce qu'il y avoit de plus facheux, c'est qu'elle avoit insensiblement atteint l'âge de seize ans, & que son humeur devenoit de plus en plus difficile & violente. Quand à la personne, elle estoit d'une taille fine & grande, assez agreable, mais moins belle que bien faite. Sa Mere que sa tendresse n'ébloüissoit point, n'oublioit rien pour la corriger de ses defauts, & luy faisoit voir qu'ayant bien tost à se marier, elle ne pouvoit ny estre heureuse, ny rendre un Mary heureux, si elle n'avoit mille complaisances, qu'on voyoit qu'iluy manquoient, & qu'elle devoit tâcher d'avoir pour estre aimée, & se faire des Amis. Ces sortes d'avis estoient

bien ou mal receus , selon l'humeur fiere qui la dominoit , & si elle se domptoit assez quelquefois pour y faire attention , elle retournoit presque aussitost dans ses inégalitez. Il vous est facile de juger que le bien que son Pere luy avoit laissé , & celuy qu'elle auendoit encore de sa Mere , luy donnoit beaucoup d'Amans. Leur nombre flattoit sa vanité , mais elle estoit dédaigneuse , & dans la pensée qu'elle en auroit toujours assez pour choisir , elle se plaisoit à n'en ménager aucun , laissant agir ses bizarreries , sans se mettre en peine si ses manieres trop dures , & quelquefois méprisantes , les obligeoient à se retirer. La Dame qui avoit pitié de sa foiblesse , s'attacha fortement en bon-

ne Mere, à luy trouver un Mary qui luy fust propre, c'est à dire un homme sage, capable de manier son esprit, & de retenir par sa douceur les faillies impetueuses qui luy échappoient de temps en temps. Elle jetta les yeux pour cela sur un Cavalier un peu âgé, dont le bien & la naissance répondoient assez aux avantages qu'il devoit trouver dans le Mariage de sa Fille. Elle l'avoit veu dans quelques rencontres, & l'estime generale où il estoit, luy ayant fait souhaiter d'en faire son Gendre, elle pria un de ses Amis, de vouloir bien l'amener chez elle. Le Cavalier ne fut pas fâché qu'on luy procurast cette connoissance. La reputation de la Dame l'avoit frappé. Il connoissoit sa

vertu , & c'étoit un agreable commerce qu'il s'établissoit en la voyant. Quelque prevenu qu'il fust pour elle , il trouva encore dans son esprit , & plus de delicateffe , & plus de solidité qu'il n'avoit crû. Il avoit beaucoup d'égards pour sa Fille qu'il traitoit avec une grande honnesteté , mais il ne cherchoit aucun entretien particulier avec elle , & n'ayant nulle pensée pour le Mariage , il se contentoit de ce qui pouvoit satisfaire son esprit , sans que son cœur prist part aux visites , qu'il ne laissoit pas de rendre avec beaucoup de plaisir. Elles devinrent insensiblement fort assiduës , & comme il connut à fond le merite de la Dame , la Dame de son costé fut fort pénétrée de ses belles qualitez :

G 55

mais plus le Cavalier luy paroïssoit digne de ce qu'elle avoit resolu de faire pour luy , plus il luy estoit fâcheux qu'il ne songeast qu'à estre de ses Amis, sans faire voir aucun panchant pour la Fille , qui sur ses conseils s'estoit assez bien contrainte pour luy cacher ses défauts. Cela l'obligea enfin à luy parler sans déguisement. Elle établit pour maxime generale que la bienfaisance obligeoit chacun de rendre compte au Public de sa conduite , & après luy avoir dit , qu'on venoit de toutes parts la feliciter sur ce qu'il alloit épouser la Fille, elle ajouta, que ses assiduez ayant donné lieu de le penser, il luy feroit bien desagreable d'avoir à se priver du plaisir qu'elle prenoit à le voir souvent, s'il estoit

vray qu'il se trouvaſt incapable d'aucun ſentiment d'amour; qu'elle ſe crovoit aſſez de ſes Amies pour luy pouvoir dire que le party luy ſeroit avantageux, puis qu'outre le bien que ſa Fille avoit par elle-même, elle conſentiroit volontiers à luy faire en ſa faveur telles avances qu'il pourroit. luy demander, & qu'il devoit ſonger ſerieuſement à la propoſition qu'elle luy faiſoit. Le Cavalier que la declaration embarraſſa, ne put cacher à la Dame qu'il trouvoit tant d'avantage à eſtre de ſes Amis, qu'il n'avoit enviſagé rien de plus en ſ'attachant à la voir. Il luy dit enfuite qu'il n'aimoit pas naturellement les jeunes perſonnes, qui n'ayant rien de ſolide, dégouttoient ſouvent au lieu de plaire,

& que si sa Fille avoit vingt-cinqans , elle luy conviendrait mieux , que cependant les bontez qu'elle luy faisoit paroistre l'engageoient à des sentimens si forts de reconnoissance , que pour la douceur de faire avec elle une union que le temps ne pust détruire , il se vaincroit sur ce qu'il sentoit de répugnance , & regarderoit sa Fille à l'avenir avec d'autres yeux qu'il n'avoit eus jusque-là , mais que s'agissant d'un engagement qui devoit durer autant que leur vie , il falloit voir si leurs humeurs s'impatiferoient assez pour leur laisser esperer qu'ils vivroient heureux ensemble. Ce qu'il demandoit estoit trop juste , pour n'en pas tomber d'accord. Il fit l'Amant de la Demoiselle , & luy dit

beaucoup de choses flatteuses qu'elle écouta gracieusement. L'honnesteté qu'elle luy marqua, luy en attira bientôt de plus fortes, & l'amour commençant véritablement à naître dans le cœur du Cavalier, il fut fort content pendant un mois, & de son esprit, & de ses manières. Il luy procura tous les plaisirs qu'il se put imaginer par des parties agréables, & l'éclat qu'il fit par là ne permit plus de douter que ce mariage ne se dût conclurre. Sa Mere qui luy vantant à toute heure le mérite distingué du Cavalier, luy donnoit aussi incessamment des conseils, sur le soin qu'elle devoit prendre de ne luy faire paroître aucun inégalité d'humeur, crut enfin qu'elle s'estoit renduë raisonnable, & avoit

connu le tort que luy pouvoient faire ses bizarreries , mais elle estoit bien éloignée de pénétrer par quel motif cette bizarre personne avoit cherché à toucher le Cavalier , & s'estoit fait violence pour luy donner de l'amour. Elle avoit esté blessée cruellement de ce qu'il s'estoit d'abord attaché à voir sa Mere , sans luy parler qu'assez indifferemment. Cette injure luy avoit esté sensible , & ne s'estoit pû imaginer un meilleur moyen d'en avoir raison , que de le faire devenir amoureux d'elle , pour luy faire ensuite sentir ses mépris avec plus de force. En effet , elle ne crut pas plustost avoir du pouvoir sur luy , qu'elle suivit ses caprices , en luy donnant mille sujets de se plaindre. La Dame qui ne

douta pas que le Cavalier ne se dégoutast , luy representa fort vivement qu'elle n'avoit qu'à continuer si elle vouloit le perdre ; toute la réponse qu'elle en eut , ce fut , que c'étoit assez qu'il fût aimé de la Mere , & que s'il l'estoit autant de la Fille , il se trouveroit accablé d'amour. Un reproche si piquant luy fit connoître combien son esprit étoit indocile , & le peu qu'elle devoit garder d'esperance de la voir jamais capable de se rendre à la raison. Le Cavalier rebuté dit à la Dame ; qu'il la connoissoit trop juste , pour luy demander un plus long engagement ; qu'il estoit fâché de l'avoir fait éclater , puis qu'il sembloit qu'après la rupture il ne luy devoit plus estre permis de la voir ; que cependant

il y avoit un moyen certain de rendre eternal l'attachement qu'il luy promettoit , si elle avoit assez d'estime pour luy , pour se résoudre elle-même à l'épouser. La Dame rougit , & luy ayant dit en termes embarrassés , qu'elle croyoit que sa gloire l'obligeoit de renoncer pour toujours au mariage , elle le pria de se contraindre encore quelque temps , pour voir si ses soins ne changeroient point l'esprit de sa Fille. Le Cavalier , qui estoit habile , tira avantage de cette rougeur , & jugeant à cette marque qu'il pourroit toucher le cœur de la Dame , il consentit à tout ce qu'elle voulut. Il continua de faire auprès de la Fille le personnage d'Amant , & feignant que ses froideurs , quelque dures qu'elles

fussent , ne le pouvoient détacher ; il luy assuroit un faux triomphe dont elle s'applaudissoit. Ces froideurs , loin de luy estre sensibles , luy donnoient un vrai plaisir , puis que marquant à la Mere que c'étoit pour elle qu'il se contraignoit à les souffrir , il entroit de plus en plus dans son cœur. Ainsi il poussa si loin les choses , qu'il l'engagea enfin à luy dire qu'elle pourroit consentir à l'épouser ; mais qu'elle sentoit qu'il luy seroit impossible d'exécuter ce dessein tant que sa Fille ne seroit point mariée. Après une pareille déclaration , il n'y avoit plus que des mesures à prendre pour bien conduire l'affaire selon le projet qui fut formé. La Dame dit à sa Fille qu'elle voyoit bien que le Ca-

valier ne luy plaisoit pas , & qu'elle estoit resoluë de ne plus parler pour luy , mais que s'en-uyant de la garder , & d'avoir toujours à essuyer sa méchante humeur , elle vouloit qu'elle fît un choix parmy tant d'autres Amans qui se presentoient pour elle. La Fille luy répondit que si elle l'aimoit véritablement , elle avoüeroit qu'elle avoit raison de haïr le Cavalier ; que s'il luy avoit rendu quelques soins , ce n'avoit point esté de son mouvement ; que c'estoit elle qui l'y avoit engagé , & qu'elle trouvoit en cela un si grand outrage , que pour s'en vanger avec plus d'éclat , elle consentoit à se donner à celuy de ses Amans qu'elle luy conseilleroit de choisir , pourveu que le mariage se

fist en secret, afin que ce jour là même elle püst obliger le Cavalier à luy donner une Feste, après laquelle elle se feroit un triomphe de luy pouvoir dire, qu'il ne devoit plus rien esperer, & qu'elle avoit épousé un de ses Rivaux. Il n'y avoit rien de si bizarre que ce qu'elle proposoit, mais elle ouvroit à sa Mere une voye fenre de venir à bout de ses desseins. Elle avoüa à sa Fille que le Cavalier n'eust jamais pensé à elle, & jugeant qu'elle feroit heureuse avec luy, elle ne luy avoit en quelque façon mis dans le cœur tous les sentimens qu'il luy avoit expliquez. Elle loua sa delicateffe sur ce que cette conduite luy avoit donné de l'aversion pour luy, & feignant d'entrer dans les raisons qu'el-

le prétendoit avoir de s'en vanger , elle la détermina à épouser un fort honneste homme qui luy parut le plus propre à supporter ses bizarreries. On traita l'affaire fort secrettement , & afin que le Cavalier n'en soupçonnast rien, la Dame conseilla à sa Fille de moderer un peu son aigreur , & d'avoir pour luy plus de complaisance qu'elle n'en avoit de puis long temps. On agissoit contre luy en apparence , & c'estoit travailler à son bonheur. La Dame qui l'avoit averty de tout luy promit sans peine de l'indemniser de la vangeance que sa Fille méditoit. Ils convinrent des moyens qu'il falloit mettre en pratique pour un double mariage , & il fut aisé de ménager celui de la

Fille avec tout le mystere qu'elle y demandoit, puis que le Cavalier fermoit les yeux volontairement sur beaucoup de choses, qui luy auroient fait découvrir la verité s'il n'eust pas esté besoin qu'il eust feint de l'ignorer. La Demoiselle, ayant affecté d'avoir avec luy des manieres moins hautes & plus raisonnables, fut persuadée qu'il estoit la dupe de sa tromperie, tant il témoignoit estre charmé d'un changement qu'il ne devoit pas attendre. Ainsi quand elle exigea de luy une grande Feste, rien n'approche de la joye qu'elle eut de l'empressement qu'il fit paroistre à la satisfaire. Cette Feste fut un Bal où il l'assura qu'il auroit soin de ne laisser rien manquer

afin de luy faire plus d'honneur. Ce divertissement estoit un de ceux de la saison. Il luy demanda son jour , & elle choisit celuy qu'elle avoit pris avec son Amant pour se marier , ce qui fut fait de fort grand matin , & avec tant de secret que personne ne le sceut. Il alla la voir l'après-dînée , & elle luy dit mille choses obligantes. Il parut le soir avec un habit fort magnifique , & commença le Bal avec elle. Les Masques y vinrent en confusion, & pour leur laisser la liberté de danser, on entra une heure après dans une chambre où une superbe collation se trouva servie pour les Dames conviées. Tandis que chacun estoit occupé aux plaisirs de cette Feste, dont la

Demoiselle faisoit les honneurs , sa Mere & le Cavalier n'eurent pas de peine à disparaître. Il estoit plus de minuit , & on les attendoit à l'Eglise , où ayant esté mariez , ils revinrent se montrer dans l'Assemblée. La Feste finie , la Demoiselle appella le Cavalier , qu'elle remercia du regale qu'il avoit bien voulu luy donner , l'assurant que ce seroit le dernier qu'elle recevroit de luy , puis qu'elle s'estoit mariée ce jour-là même , avec un fort honneste Homme , dont elle preferoit la tendresse à toutes choses. Elle luy dit , comme en l'insultant , les raisons qu'elle avoit eues de luy en faire un secret jusqu'à ce moment , & choisit pour s'expliquer les termes les plus fâcheux qui pouvoient la satis-

faire. Le Cavalier la laissa parler tant qu'elle voulut sans l'interrompre, & luy dit ensuite, qu'il vouloit luy rendre confidence pour confidence, en luy apprenant que son bonheur estoit tel, que depuis une heure il avoit épousé sa Mere, dont le merite, l'esprit, la sagesse & la vertu luy tenoient lieu de tous les tresors du monde. Elle écouta d'abord ce qu'il luy apprit, comme une chose qui ne pouvoit être, mais ce qui suivit ne luy ayant pas permis d'en douter, elle fut au desespoir qu'on luy eust fait perdre si cruellement la gloire de son triompe. Outre une espece d'affront que ce mariage luy faisoit, elle avoit plusieurs raisons de n'en estre pas contente. Sa Mere estoit encore assez

assez jeune pour pouvoir avoir d'autres enfans , & il falloit, si elle n'en avoit pas , que pour ménager ses interests, elle fust en quelque sorte dans la dépendance du Cavalier qu'elle avoit cru braver en se mariant, mais il n'y avoit aucun remede à la chose, & le meilleur party qu'elle pouvoit prendre , c'estoit de cacher le chagrin qu'elle en avoit.

Si vous avez des Amies qui n'ayent point encore connu l'amour , elles en trouveront une agreable description dans le petit Ouvrage que vous allez lire,

IDILLE.

*L'Ivrée à la douleur amere
Venus vient de perdre son Fils ;
Qui voudra le rendre à sa Mere,
Mars 1693. H*

170 M E R C U R E
Doit s'assurer d'un rare prix.



Venus le declare ; elle est preste
A combler ses vœux les plus doux.
Jeune Iris, mettez-vous en queste,
Mais ce Fils, le connoissez-vous ?



C'est un Enfant simple & timide,
Mais fidelle jusqu'au trépas ;
La Beauté l'attire & le guide,
La douceur arreste ses pas.



Il s'insinüe, il plait, il touche,
En trouble aujour d'huy, demain
mieux ;

Tous les charmes sont dans sa bouche,
Toutes les graces dans ses yeux.



Il est discret, il est sincere,
C'est la foy sur tout qui luy plait.
Hé ! quel mal voudroit-on luy faire,
Tendre & delicat comme il est ?



*Il se blesse assez de ses armes,
Mais on l'outrage tous les iours,
Et ce n'est qu'aux soupirs, aux lar-*

*mes,
Qu'en ses chagrins il a recours.*



*Dans l'offense la plus cruelle,
Soumis, puis qu'on veut le punir,
Il attend que l'on le rappelle,
Toujours tout prest à revenir.*



*Cherchons ce Dieu, mais loin des
Villes,
Loin de leur tumulte confus,
Tous nos soins seroient inutiles,
L'Amour ne s'y retrouve plus.*

Le Roy ayant esté informé
de ce qu'avoit fait Mr l'Evê-
que de Laon en faveur des
Pauvres de son Diocèse, a fait
écrire à tous les Evêques par

H 2

172 M E R C U R E
un Secrétaire d'Etat, pour les
engager à l'imiter. Voicy une
copie de la Lettre.

*M*ONSIEUR,

Monsieur l'Evêque de Laon, pressé d'un mouvement de charité convenable à son mérite & à son caractère, ayant pensé aux moyens efficaces de soulager les Pauvres de son Diocèse, à cause de la cherté des bleds, a fait une Assemblée du Chapitre, des Paroisses, & des Communautés de Laon, pour les exciter à y contribuer avec luy, & pour donner l'exemple, il s'est obligé d'entretenir cent cinquante pauvres par iour. Le Chapitre a contribué quinze cens livres par Acte Capitulaire, & il s'est fait une quête parmy les Chanoines, qui a produit deux mille cinq

cens livres. Les Communantez, les Abbayes, & les Seculiers ont contribué d'ailleurs près de vingt mille livres, en sorte que l'on nourrit tous les iours depuis 2. mois douze cens Pauvres de la Ville de Laon, & l'on soulage à trois lieues aux environs ceux de la campagne, & comme la seule Ville Episcopale ne peut pas contribuer à tous les besoins des Pauvres des lieux éloignez, il a écrit à ceux qui possèdent des biens considerables dans le Diocese, aux Communantez & autres, pour les exciter à suivre l'exemple du Clergé & de la Ville de Laon. Quelques-uns ont déjà commencé, & il espere que jusqu'au mois d'Avril prochain les Pauvres de son Diocese seront tres-bien secourus. Sa Maïesté a esté si satisfaite de ce zele vraiment Episcopal, & a trouvé la conduite

qu'il a tenuë en cette occasion si remplie de charité & de sagesse, qu'Elle m'a ordonné de vous écrire, & de vous dire qu'encore qu'Elle soit persuadée que vous estes animé du mesme esprit pour les Pauvres de vostre Diocese, Elle ne peut s'empêcher de réveiller vostre zele en cette occasion, afin que vous vous appliquiez encore plus, s'il est possible, dans le temps de disette des bleds, à exciter le Clergé, & les Communitez Seculieres & Regulieres, & tous ceux qui possèdent des biens considerables dans vostre Diocese, à suivre l'exemple de ce qui s'est pratiqué à Laon. Sa Majesté m'ayant donné ordre de vous assurer que vous ne pouvez rien faire en ce rencontre, qui luy soit plus agreable. Je suis, &c.

Il ne se peut rien de plus terrible ny de plus épouvanta-

ble que la désolation que le Tremblement de terre arrivé au commencement de Janvier, a causée dans la Sicile. Il commença à se faire sentir le 9. sur le 23. heures, & ne fit point d'autre mal que d'ébranler les maisons, mais le Dimanche 11. du mesme mois, il se fit sentir sur les 21. heures avec beaucoup plus de violence, & dura un quart d'heure plus que le premier, abîmant maisons, Eglises, Monasteres, & Villes entieres. Celle de Catania fut reduite en un monceau de pierres, & de vingt-deux mille personnes, il ne s'en sauva qu'environ deux mille. La Cathedrale fut toute renversée, à l'exception de trois Chapelles. Le Monastere de Saint Nicolas *della Ritta* fut abîmé,

& de cent Religieux qu'il y avoit de l'Ordre de S. Benoît, il n'en échapa que quatre. De dix huit Monasteres de Filles, il n'y en eut que cinq de sauvés, & les deux mille personnes qui eurent le bonheur de ne pas perir, se sont trouvées toutes, ou blessées, ou estropiées. Il ne se sauva que ce soit de la maison des Jesuites. Au premier tremblement la Mer se retira près d'un mille & emporta huit Felouques. Cette Ville, que le martyre de Sainte Agathe, dont elle avoit les Reliques & le Voile, rendoit celebre, estoit dejatres considerable en 287. de Rome, que le Roy Hieron y mourut. On y voyoit encore les restes d'un Amphitheatre, & plusieurs Inscriptions qui

faisoient connoître son ancienneté. C'estoit une des plus grandes de la Sicile , ayant un Chasteau élevé sur un rocher qui défendoit l'entrée de son Port. La plûpart des ruës , qui estoient longues & droites , aboutissoient à une grande Place où il y avoit de belles maisons. Dix colonnes de marbre souvenoient l'entrée de l'Eglise Cathedrale, qui estoit tres magnifique. On a eu nouvelle qu'il n'y est resté que la Chapelle de Sainte Agathe , & que tout le reste a esté abîmé , en sorte qu'il s'y est fait un Lac d'environ quatre milles de circuit.

Voicy ce que M. le Chevalier de la Salle a écrit d'Agouste du 25. de Janvier.

Je suis de retour depuis hier d'Agouste , & i'ay esté témoin

H 5

oculaire de son entière destruction. Nous estions sous cette Ville avec nos Galeres, lors qu'après plusieurs tremblemens de terre, qui avoient abattu la moitié des Temples & des maisons, il en vint un si épouvantable, que ne laissant pas seulement une apparence de Ville, il ensevelit la plus grande partie du Peuple. En mesme temps une vapeur de souphre qu'exhaloit la terre, qui estoit entre-ouverte en mille endroits, mit le feu à la munition de la Fortresse, & faisant tirer tout d'un coup l'artillerie, éleva jusques aux nuës une si grande quantité de Bombes, de Crenades & de pierres, que nos Galeres qui estoient dans le Port, en furent notablement endommagées. Heureusement il avoit esté défendu aux Chevaliers François de descendre à terre. Sans cette défense nous en

aurons perdu la pluspart dans la Ville, car ce desordre arriva à deux heures après midy. Il n'y avoit alors que moy seul en terre pour les interests du Tresor, en qualité de Reviseur. Les gens qui m'avoient accompagné sont tous, ou morts, ou blessez. L'Ordre y a perdu quatre-vingt-dix hommes, ou Soldats, ou Mariniers, quarante-deux Esclaves, & trente-cinq dangereusement blessez, que ie fis ensuite retirer de dessous les ruines. Mon-bonheur voulut que ie n'ayis pas encore dîné à cette heure là, ce qui m'avoit fait sortir de la Ville, pour aller manger un morceau sur les Galeres. Catane, la noble & ancienne Syracuse, quantité d'autres petites Villes des environs du Mont-Gibel, ont eu le mesme malheur. Nous ne sçavons rien encore de Messine, ie croy qu'elle n'aura.

pas esté plus heureuse. Ce tremblement asuiuy dans toute la Calabre iusqu'au Golphe de Venise , où les Bastimens qui estoient en mer l'ont ressenty,

Quelques-uns écrivent à l'égard du Château d'Agouste, qu'il fut renversé par le second tremblement , que comme en ce Païs-là la plupart des pierres sont des cailloux semblables à des pierres à fusil, quelques-unes se touchant les unes les autres firent feu , & le mirent aux poudres du Magazin. Dès le tremblement du 9. la troisième partie de la Ville avoit esté renversée, ce qui obligea le Gouverneur à faire faire des Tentes à la campagne, & on en dressa mesme par son ordre pour sa Famille. Les Galeres de Malte qui estoient au

Port, la Chiourme estant en partie dans la Ville à charier le Biscuit pour Malte, furent obligées de couper promptement leurs cables qui estoient liez en terre, parce que la Mer se retiroit au large, & qu'elles feroient demeurées à sec.

Saragouffe a esté aussi abimée entierement. C'estoit autrefois la fameuse Siracuse qui estoit parvenue à un tel point de grandeur, qu'on la divisoit en quatre parties, qui faisoient quatre Villes, appelées, Acradine: Naples, Tiche & Ortygie. Après avoir esté souvent assiegée sans estre prise, elle fut enfin emportée en 542. de Rome, malgré tout le sçavoir d'Archimede. Saragouffe estoit aujourd'huy située dans une presqu'Isle de pur Rocher, qui

la rendoit extrêmement forte avec un Chasteau sur un Rocher détaché de la Ville, par un Fosse. Il y avoit diverses Eglises, de belles Maisons, & un Port tres-commode. L'Eglise Episcopale de Sainte Luce, estoit anciennement le Palais de Diane. Rien n'y est demeuré debout.

Le Mont Gibel fit un bruit épouvantable, qui fut entendu jusqu'à Messine, ce qui n'estoit jamais arrivé. Par le second Tremblement, la Mer s'estant retirée on vit les poissons à sec, & ensuite elle retourna avec une telle furie, qu'elle entra dans la Citadelle, & passant par dessus les murailles, elle jeta des poissons dedans. Il tomba plus de quarante Palais dans Messine. Vous sçavez combien

cette Ville là est importante, & que son Phare ou Canal est le passage de tous les Vaisseaux qui viennent du Levant.

Je serois trop long à vous peindre les horreurs dont ce Tremblement a esté suivy. Ceux qui ont pû s'en sauver, n'osant rentrer dans les Bourgs ny dans les Villes, on a célébré l'Office dans les Champs, & le saint Sacrement y a esté exposé par tout. Ce qu'il y avoit de bien déplorable, c'est que la plûpart de ces malheureux y mouroient de faim, & pour surcroist de misere estoient exposez à la fureur des Bandits.

Ces Villes ne sont pas les seules que le Tremblement ait abimée ou détruites dans la Sicile. Voicy le nom de plusieurs autres qui ont eu la même destinée.

Iaci.	Noto.
Lentini.	Modica.
Carlentini.	Cicli.
Naguzza.	Linguagrossa.
Vizzini.	Catalanofatta.
Mineo.	

Il y a eu encore plusieurs autres lieux , ou détruits ou abimez , sçavoir ,

Catalabiano.	S. Agata.
Mascare.	Li Plaghi.
S. Antonio.	Monpeltieri.
La Cattina.	Misfuercian-
Trecastagni.	chi.
Via grande.	Motta di San
La Pedaia.	Anastasio.
S. Gioanni la	Telue Mon-
punto.	cada.
Belvedere.	S. Gio Galer-
S. Gregorio.	no.
Tremistieri.	La Vittoria.
Merelli.	Monterosso.
Aula.	Nicodia.

Spoacca For-	Palazzola.
no.	Luciola.
La Ferla.	Pallagonia.
Lucassero.	Milerello.
Bichierie.	Scardia.
Graratana.	Francofonde.
Chiaramonte.	Gaggi.

Les Villes où il y a eu quelques Eglises & des maisons renversées, & où il n'a pas pery un si grand nombre d'Habitans, sont,

Melazzo, avec six autres Villes
Cefalu.

Termini.

Palermo.

Monreale.

Trapani avec d'autres lieux,
& quelques Villes voisines.

Il y en a eu d'autres à demy
détruites, & ce sont,

Mandazzo.	Castro Gio-
Paterno.	ann.

Cartagero-
na.

Castrorao.

Bronti.

Piazza.

Trancavilla.

La Novara.

Adorno.

S. Philippo

d'Airo.

Il ne faut pas s'étonner après cela , si on fait monter à cent cinquante mille personnes le nombre de ceux qui ont pery. Ainsi dans la desolation où est presentement la Sicile , on peut dire , que c'est un Royaume perdu en quelque façon pour la Monarchie d'Espagne. Elle est divisée enttrois vallées. Le Val de Noto est tout ruiné, & tous les arbres ont este déracinez. Le Val de Move n'a esté guere mieux traité, & dans le Val de Mazara , il n'y a eu que quelques maisonsabbatuës. Le Tremblement se fit sentir le 9. à Palerme , deux fois le

11. le matin & le soir le 12. & seulement le matin le 13. mais il n'y eut que la premiere secousse qui donna quelque terreur, & le dommage ne fut qu'en quelques Maisons & Edifices de la Ville, & fort peu considerable. Le Viceroy ne laissa pas d'aller coucher dans une Galere avec toute sa Famille, & quantité de personnes se mirent dans des carrosses au milieu de la Campagne.

La Ville de Malte a eu part au tremblement. Il commença à s'y faire sentir le 9. de Janvier sur le minuit, & de nouveau sur les trois heures du matin. Ces secousses ébranlerent les maisons avec tant de force, que dès que le jour parut, tout le Peuple prit le party de se retirer à la Campagne.

Elles durèrent tout le jour suivant, mais modérées, & le 11. sur les deux heures après midy, il y en eut une si violente, qu'en moins d'un quart d'heure la vieille Ville fut entièrement ruinée. L'air devint comme en feu, & on sentoît une odeur de souphre qu'on ne pouvoit supporter. Toutes les cloches ayant tinté d'elles mêmes dans la Ville neuve, par l'ébranlement des Eglises, & de la plus grande partie des maisons, le Dome de Nôtre-Dame du Polar tomba, & la Sacristie de l'Eglise de S. Laurent du Bourg, fut abbatuë par les pierres qui se détacherent du clocher. Les Galeres qui revinrent d'Agouste à Malte, y amenèrent le Gouverneur de cette premiere. Ville avec

sa Femme , leurs Enfans ayant esté écrasés sous les ruines du Chasteau , quand le feu y prit.

Tout ce que je viens de vous conter à dû vous donner des idées si tristes, qu'il me paroist qu'il n'y a qu'une matiere galante qui soit capable de vous entirer. C'est ce qui m'oblige à vous faire part de la piece que vous allez lire. Elle est d'un jeune Cavalier de Riom, qui l'envoya à une fort aimable personne de Province, le jour de sa Feste.





A

MADEMOISELLE RO***

Imagination Galante.

LE Sommeil dont les dons
nous sont si précieux.

A peine cette nuit m'avoit fermé les yeux ,

Que j'e crus traverser de riantes Prairies ,

Et je me figuray, marchant d'un pas compté ,

Que je m'abandonnois en pleine liberté

A d'agréables rêveries.

Belle Philis , vous en estiez l'objet ,

Je me representois vos charmes ,

Et me livrois à de douces alarmes ,
 En m'occupant d'un si tendre sujet.

J'en estois donc , Mademoille , à des reflexions sur vos agréments , & sur ces manieres aisées & naturelles auxquelles seules j'attribuë presque la perte entière de mon cœur , lors qu'insensiblement je me trouvoy à l'entrée d'un petit bois. Le Soleil qui me sembloit déjà fort élevé , l'épaisseur des arbres qui rendoient ce lieu des plus sombres , la silence qui me paroissoit y regner , les idées dont pour lors estoit remplie mon imagination , tout me déterminâ à y aller passer quelques heures. J'ay choisis d'abord les routes les plus écartées , & là , hors du bruit , & entraîné par les douceurs innocentes d'un repos champêtre , j'examinois

*l'état de mon cœur. Je me rendois
compte à moy-mesme de ses senti-
mens, & ravy de les trouver à mon
gré, déjà se formoient mille projets
d'un attachement eternal, quand
je me vis à l'extrémité de la Forest.
Là s'élevoit un Temel à demy
ruiné,*

*Qui jadis estoit destiné
Pour faire tous les ans les Fêtes
de Minerve,
Dont la figure encore s'y con-
serve.*

*A mesure que je m'en approchois
pour considerer de prés les anciens
restes de ce superbe édifice, que vous
eussiez mieux mérité que cette
Déesse de la Sagesse, j'entendois
comme des gémissemens d'enfant,
& ma curiosité m'ayant porté vers
l'endroit d'où ils me sembloient ve-
nir, j'y vis l'Amour, & je le vis
dans la dernière desolation, abba-*

sa par un excès de douleur. Il estoit
 appuyé contre un vieux Mirthe. Son
 bandeau tout mouillé de larmes me
 fit juger qu'il avoit pleuré long-
 temps ; mais quelque tristesse qui
 parust dans ses yeux , tant de dou-
 ceur s'y mesloit , que je regarday
 ces petits desespoirs comme les sui-
 tes d'une tendresse contrariée , &
 par certaines plaintes qui luy echa-
 perent , j'entrevis que son cœur
 irrité cherchoit à se revolter contre
 un joug incommode & opposé à
 tous les pas que commençoit à luy
 faire faire sa passion. Voyez , je
 vous prie , si je me trompois dans
 mes conjectures. Le pauvre Enfant !
 Il m'avoua ingénument , qu'il
 avoit esté fort maltraité de sa
 Mère ; que cette Déesse , poussée par
 les mouvemens de sa jalousie ordi-
 naire , menaçoit de l'abandonner
 s'il ne brisoit tout-à-fait ses chaî-

Mars 1693.

I

nes, & que dans l'aveugle prévention où il la sçavoit, que hors ses charmes rien au monde n'estoit digne d'estre aimé, une obstination d'attachement pour une Philis dont elle ne pouvoit souffrir ne la beauté ny le mérite, ny manquerois pas de la rendre plus furieuse, & de le perdre pour toujours. Ces dernières paroles furent suivies de quelques soupirs, & d'un moment de rêverie où l'entraînèrent ses diverses réflexions. Puis revenant tout à coup comme d'un profond assoupissement, il s'écria.

J'aime bien mieux renoncer à
mes droits

Que d'abandonner ce que j'aime.

Je ne vois rien que de doux
dans mes loix,

Et je veux les subir moy-même.

Il se plaignit ensuite de l'injustice & de l'entestement présomptueux de Venus, & pour se justifier revenant toujours au mérite de sa Philis, il luy donnoit dans ses manieres, des airs de grandeur; dans son esprit, du bon goust, & de la delicatesse; dans sa conduite, une égalité d'humeur, & des actions des plus réglées; dans la tendresse, du raffinement, & de la circonspection. Il la representoit reservée sans singularité, & enjouée sans dissipation. Il la monstrois autant remplie de douceur que de politesse. & d'un ton d'Oracle il ajoutoit, que si le cœur de cette belle Personne venoit un jour à se laisser toucher, on le trouveroit aimable par sa nouveauté, assuré par sa bonne foy, inébranlable par sa constance, tendre sans passion, & delicat sans jalousie; &

pour me faire voir qu'à toutes ces qualitez se joignoient encore une beauté des plus touchantes , & que je ne sçay quoy dans l'exterieur qui interessoit d'abord , ce petit Dieu tira de son Carquois une boîte , & l'ouvrit. Eh ! qui vis-je ? Vous-même , Mademoiselle , & peinte par les mains de l'Amour. Je fus interdit à cette vue , mais heureux alors , pour ne point paroître suspect , d'avoir pû trouver dans l'admiration que s'attiroit cette peinture , un prétexte à mon étonnement. Tous vos traits estoient vivans. Ce Peintre habile vous avoit donné une parure de Déesse qui vous sied parfaitement ; vous paroissiez dans les airs sur une espèce de char à la Romaine , traîné par des Cignes. A ce char étoit enchaîné l'Amour , qui bien loin d'être honteux de sa défaite , n'en

faisoit , ce semble , que rire , &
 son arc, ses fleches & son bandeau,
 qu'on vous voyoit entre les mains,
 vous servoient plutôt de jonèt que
 de trophées. Sur la bordure estoient
 écrits ces mots, Triomphe de
 la belle Ro . . . sur l'Amour.

Et au bas ces Vers.

Venus n'eut jamais tant de
 charmes ,
 Aussi jamais Venus ne triom-
 pha si bien.
 Ce Dieu , Maistre des cœurs ,
 par l'effort de ses armes ,
 N'a donc pû garantir le sien.

*Pour montrer ensuite que l'A-
 mour tout Amour qu'il est ne peut
 estre à l'épreuve de ses propre
 coups , & qu'après avoir inspiré
 de la tendresse aux autres, il n'est
 pas impossible qu'il en ressentie en-
 fin à son tour, sur le revers de cette*

*mesme Boëte estoit un emblème
dont le corps representoit un Cupi-
don pleurant, & ses larmes ve-
noient d'une douleur causée par
une blessure qu'il s'estoit faite en
tirant de son arc, avec ces mots
pour ame.*

*Je ne suis point invulnérable.
Au dessous estoient gravez ces
Vers.*

*Je puis aimer, & j'aime un
objet tout aimable.*

*Je suis sensible à ses appas,
Et par un sort inévitable,
Mes flèches ne m'épargnent
pas.*

*Ce revers de boëte estoit bordé de
mille petits ornemens. I'y admiray
sur tout vostre chifre, & celui de
l'Amour, qui entrelacez inge-
nieusement par des branches de
Mirthe, embellissoient, & don-
noient du prix à tout le reste.*

GALANT.

Comme ie songeais à me reposer
pour rêver à mon aise à ce que
venois de voir, tant cette avin-
ture me surprénit, Zephire arri-
va, qui de la part de Flore por-
toit à ce petit Dieu une corbeille
de fleurs. Je pris garde qu'il les
reçut avec un vray plaisir. Je con-
nus mesme par sa maniere de re-
mercier, que ce présent avoit esté
demandé, & Justement ces fleurs
vous estoient destinées ; mais l'A-
mour ne sçavoit comment vous les
envoyer. Je le vis là-dessus dans de
petites inquietudes. Il sentoît qu'il
ne pouvoit disposer de qui que ce
soit, parce que Venus irritée avoit
déjà donné ses ordres. Ainsi les
Ris, les Graces, personne ne
devoit agir pour luy. Le pauvre
Enfant me toucha. Ces manieres
me parurent trop dures, ie le pre-
vins, ie m'engageay à vous faire

rendre les liberalitez, ou plutost le tribut de cette Deesse du Printemps : & soit que veritablement il me crust dans ses interets, ou qu'un ie ne sçay quoy m'eust attiré sa confiance, mes offres furent acceptées, il m'embrassa mille fois, tant il m'en sceut bon gré, & enfin nous nous separâmes, après que des remerciemens faits de la meilleure grace du monde eurent succédé à ces temoignages de gratitude.

Je profite donc de la conioncture des temps, ie veux dire Mademoiselle, de la belle Feste d'aujourd'hui, pour m'acquitter d'une commission dont mon cœur fait son affaire, Convaincû de la force de mes sentimens, & par consequent de la justice que ie rends à vos charmes, qui sçait si vous ne me trouvez point trop peu de de-

licateſſe, & vous approuverez le perſonnage que ie fais à l'heure qu'il eſt? On pourroit rafiner dans d'autres rencontres, ie le ſçay, mais icy, ſongez que la tendreſſe que l'Amour inſpire ne ſe fixe pas ordinairement ſur luy, que de ſes progrès dependent peut-eſtre les miens, & que toutes les démarches que luy fera faire dans la ſuite ſon penchant, peuvent ne tendre qu'à m'aſſeurer quelque iour l'entiere poſſeſſion d'un bien qui eſt l'obiet de tous mes deſirs.

Le Roy donna au commencement de ce mois Audience aux Deputez d'Artois, qui furent preſentez par Mr le Duc d'Elbeuf, Gouverneur de la province, & conduits par M. le Marquis de Blainville, Grand Maiſtre des Ceremonies, & par Mr Deſgranges, Maiſtre des

Ceremonies. Mr l'Abbé de Dompmartin , Deputé du Clergé , porta la parole. Il estoit accompagné de Mr le Marquis de Saint Floris, Deputé de la Noblesse , & de Mr Douay de Baifnes , Deputé du Tiers Estat , eschevin de la Ville d'Arras. On peut dire à la gloire de cette Province, qu'elle s'est toujours distinguée dans ses deputations par le bon choix qu'elle a fait des personnes qu'elle a députées. C'est une chose dont on ne scauroit douter , puisque ceux qui ont eul'honneur de porter la parole , ont toujours receu de grands applaudissemens. Je vous ay souvent envoyé leurs Discours entiers, que vous avez admirez. Le dernier n'a pas esté moins applaudy que les autres.

& vous devez croire qu'il le meritoit , puisque l'on n'est pas prodigue de louanges dans un lieu où regnent la delicatesse & le bon goust. S'il estoit tombé entre mes mains , je vous en aurois fait part.

On a parlé depuis plusieurs années d'un Ouvrage considerable , pour l'embellissement & l'utilité de la Ville de Paris. Les Peuples le souhairoient, & estoient chagrins qu'on n'en dist plus rien; mais enfin le Roy qui ne se plaist qu'à faire du bien, tant au general qu'au particulier, acorda ces jours passez à M. le Maréchal Duc de Luxembourg , la permission de faire travailler à ce grand Ouvrage. Ainsi il va faire construire un Pont de Bateaux flotant sur la Riviere de Seine,

qui aboutira vis à vis le Guichet de la rue S. Thomas du Louvre. Les Deseins ont esté faits par M. du Val, Architecte des Bastimens du Roy, dont l'habileté est connue, & à qui le Val de Grace doit une partie de ses beautez. Ce nouveau passage fera d'un fort grand secours pour avoir la communication des Quartiers circonvoisins, tant du costé de S. Honoré, que du costé de l'Abbaye S. Germain, qui sont les plus peuplez de Paris. On se dispose à travailler incessamment à ce merveilleux Ouvrage, dont le Public attend l'exécution avec tant d'impatience. Vous ne devez pas vous étonner si je luy donne le nom de merveilleux. Ce ne sera pas un Pont de Barreaux ordinaire, & il n'aura

rien de semblable à ceux qu'on a déjà vûs de cette nature. Outre les ornemens qui feront une agreable décoration sur la Riviere, il y aura quantité de commoditez des Bains publics, & plusieurs Boutiques, non pas à la maniere de celles du Pont-neuf, mais auxquelles seront joints des logemens, & de fort belles Pieces; où ceux qui se baigneront pourront s'aller reposer. Ce qu'il y a d'admirable dans ce dessein, c'est que le toit de ces Boutiques n'excèdera point le niveau du Pont, sur lequel il y aura deux Parapets pour plus de commodité, quoy que les Carrosses ne doivent pas y passer. Toutes ces choses sont difficiles à faire comprendre, principalement pour ce qui concerne les Boutiques.

mais je croy que le Public en verra un Dessein gravé avant qu'on ait achevé ce Pont. Il ne servira pas seulement de passage, mais de décoration à la Ville, & de promenade, & si l'exécution répond à ce que j'en ay vû, il y en aura peu de plus agreables.

J'ay à vous apprendre la mort de Messire Jacques de Sens, Marquis de Folleville, arrivée le 28. du mois passé. Le Roy, dont il avoit eu l'honneur d'estre Page, luy avoit donné l'Enseigne Colonelle de son Regiment, à l'âge de dix neuf ans. Ensuite il fut Capitaine dans le même Regiment, & comme il se distingua en toutes sortes d'occasions, Sa Majesté le fit Colonel, du Regiment de Flandre, à la teste duquel il a fait beaucoup d'actions re-

marquables , tant dans le Vivarés où il commandoit en chef qu'à la Bataille de Staffarde , & aux Sieges d'Italie. Il est mort âgé seulement de trente-cinq ans , & estoit Fils de Messire Guillaume Sens, Chevalier de l'Ordre du Roy , Marquis de Folleville , Lieutenant General des Camps & Armées de Sa Majesté. Les services considerables que ce Guillaume de Sens a rendus à la Couronne , l'avoient fait honorer de plusieurs Commissions importantes , sous le Regne du feu Roy, & pendant la Regence de la Reine Anne d'Autriche. Il a servy trente-neuf ans sans discontinuer , ce qui avoit obligé Sa Majesté à luy donner le Gouvernement de Vitry le François , & celui de Saverne

en Allemagne. Le Regiment de Flandre qu'avoit M. le Marquis de Folleville , son Fils , a esté donné à M. le Marquis de Tors.

On a eu nouvelles , que M. le Vidame d'Esneval , l'Ambassadeur de France en Pologne , y estoit mort en fort peu de jours. Il avoit esté invité aux Nôces du Grand Enseigne de Pologne , qui se firent à Grod-nau , le 1. du mois passé. Une fluxion qui le surprit ne luy permit pas de s'y trouver , mais s'estant senti mieux le lendemain , il assista à la suite des réjouissances. Sa fluxion augmenta le jour suivant, accompagnée d'une fièvre si violente , qu'il mourut le 8. Il estoit Petit Fils de Robert le Roux de Tilly , qui en 1599. épousa Marie

de Bellievre , Fille de Pom-
pone de Bellievre , Ambassa-
deur en Suisse , en Pologne &
en Angleterre , Plenipotentiai-
re à la Paix de Vervins & enfin
Chancelier de France. De ce
mariage sortit entre autres En-
fans Claude le Roux , Baron
d'Aquigni , Chastelain de Cam-
bremont , & du Mesnil-Jour-
dain , Seigneur de Becdal ,
Vironucy , la Metairie , Con-
seiller au Parlement de Roüen,
qui prit alliance avec Made-
leine de Tournebu , Fille d'An-
ne de Tournebu , Baron de Li-
vet , Seigneur de Bouges , &
de Françoise de Prunelé , dont
la Bisayeule estoit Madame An-
ne de Dreux , Princesse du
Sang Royal de France , Vida-
me de Normandie , Baronne
d'Esneval , Chastelaine de Pa-

villy. M. le Vidame d'Esneval, Ambassadeur en Portugal, puis en Pologne , Fils de ce Claude le Roux , & de Madeleine de Tournebu , avoit épousé Anne Marie Madeleine de Canouville , Fille d'Adrien de Canouville , Seigneur de Gromesnil, & de Marie Elisabeth Bretel , & il en a eu un Fils , Claude Adrien le Roux , né à Lisbonne le 9. Fevrier 1689.

Je puis joindre à cette mort celle du Marquis de Fleury , Amiral des Bateaux armez en guerre que l'Empereur fit équiper l'année dernière sur le Danube. Ce Marquis estoit Piedmontois , & avoit esté Capitaine des Gardes du feu Duc de Savoye , & son Rival , ce qui l'avoit obligé de se sauver de sa Cour. Il fit après cela diverses

figures dans le monde, sans ſçavoir où il pourroit s'eſtablir, mais ayant eſté mieux reçu dans la Cour Imperiale, qu'en aucune autre, il tâcha par ſes ſoins d'y meriter de nouveau les faveurs de la fortune que ſon amour luy avoit fait perdre, & enfin il avoit penſé à un armement ſur le Danube, pluſtoſt pour ſon intereſt que pour celui de l'Empereur. Il ſ'eſtoit donné de grands mouvemens pour cet Armement, dont l'utilité n'a pas répondu à la dépenſe. Tout l'avantage que Sa Maieſté Imperiale en peut tirer eſt de compter un Amiral parmy ſes Officiers, & des Baſtimens ſur l'eau qui ſeront peu ſujets aux tempeſtes qui regnent preſque toujours ſur les Mers.

Il y a eu beaucoup de Malades depuis quelque temps , & leurs maladies ont esté fort courtes. M. du Mars , Greffier du Conseil , a esté du nombre de ceux qui sont morts , sans avoir esté malade que fort peu de jours. Il avoit la reputation d'estre fort honneste homme , ce qui luy avoit acquis l'estime de quantité de personnes distinguées. Il étoit beau-Frere de M. d'Herville , Gouverneur de Pignerol , & il a laissé un Fils , Conseiller au Parlement.

On écrit de Tours que le 9. de ce mois , Messire Gilles de Pontz-Rasbré , Marquis de la Falden , Fils aîné de Messire Gilles de Pontz Rasbré , Baron de Chantelou , avoit épousé Mademoiselle de Saint André de Boisrougeron , Fille unique

de Messire Jean de Saint André de Boisrougeron , premier Capitaine dans le Regiment de Surlaube , qui s'est distingué en Irlande à la Bataille de Boisine , & de Dame Marie de Valfocé. Monsieur de Saint André descend de Messire François de Saint André President à Mortier, qui l'an 1560. fut assassiné à coups de pistolet, comme il sortoit du Palais, pendant les premieres guerres de la Religion. Cette maison est originaire de Toulouze, & elle a toujours esté inviolablement attachée au service de ses Princes legitimes. La mariée, qui est d'un tres-grand merite & d'une beauté parfaite, est unique Heritiere de Messire Jean de Valfocé, Lieutenant Colonel du Regiment de l'Isle, son

Ayeul Maternel , qui possède de grands biens. La Cere monie de ce Mariage fut faite par M. l'Abbé Martin, Docteur en Theologie , & grand Archidia cre de l'Eglise de Tours , en presence d'un fort grand nombre de personnes de qualité qui s'y estoient renduës.

Les Reveuës que le Roy fait de toutes ses Troupes , & particulièrement de celles de sa Maison , sont cause que tous les Commandans redoublent leurs soins , afin qu'elles soient toujours en estat. Sa Majesté pour ne pas fatiguer la Cavalerie de Sa Maison , en la faisant venir aux environs de Versailles , a bien voulu se donner la peine d'aller jusqu'à Chantilly , pour en faire la reveuë dans la plaine de Senlis , où ces Troupes

avoient ordre de se rendre. Le Roy y estant arrivé le Jeudy 5. de ce mois, fit dès le lendemain la reveuë des quatre Compagnies des Gardes du Corps. Le jour suivant, Sa Majesté vit encore tous les Gardes, ainsi que tous les chevaux qui avoient esté achetez pour la remonte. Le même jour, Elle fit la reveuë des Grenadiers à pied, & après leur avoir fait faire diverses évolutions, Elle vit ses Gardes, Brigade par Brigade, à pied, l'épée à la main. Ensuite ils monterent tous à cheval, & defilerent par Compagnies, & après cela par Brigades, & l'on peut dire que Sa Majesté les examina un à un. M. le Maréchal Duc de Duras commandoit ce jour là tout le Corps, M. le Duc de Noail-

les ayant le Baston. Mrs les Maréchaux Ducs de Luxembourg & de Lorges estoient à la teste de leurs Compagnies. Tous les Capitaines des Gardes avoient des manteaux bleus, qui sont presentement des ornemens à Brevet. Les Officiers en avoient aussi, mais les ornemens estoient differens. Le Dimanche, le Roy alla à la Chasse de la Fauconnerie, où toutes les Dames se trouverent en habits d'Amazones des plus magnifiques. Le Jeudy, le Roy vit la Gendarmerie.

Les Gendarmes.

Les Gendarmes Ecoissois.

Anglois.

Bourguignons.

De Flandre.

De la Reine.

Dau.

Dauphins.

Berry.

D'Anjou.

D'Orleans.

Les Chevaux-Legers.

Chevaux-Legers de la Reine.

Dauphins.

De Bourgogne,

De Flandre.

D'Anjou.

De Berry.

D'Orleans.

Toutes ces Compagnies estoient commandées par M. le Comte de Marfin, Brigadier des Camps & Armées du Roy. Monseigneur le Dauphin salua l'épée à la main , toutes les fois que ces Compagnies passèrent devant Sa Majesté. Mr le Nonce ayant souhaité de voir toutes ces Reveuës , ne manqua pas de s'y trouver, & après

Mars 1693.

K

avoir parlé plusieurs fois de la beauté des Troupes, il dit au Roy, *qu'il estoit impossible de les voir sans que leur presence imprimast du courage aux plus poltrons.* Le Roy luy avoit fait donner un des chevaux qui luy servent de monture, & comme ce cheval estoit un peu vif, M. le Nonce dit, *que c'estoit un Bucephale, qui ne connoissoit qu'Alexandre.* Monsieur le Prince le regala magnifiquement. Le Roy alloit à la Chasse du Chien courant au retour de toutes les reveuës, qui auroient deu le fatiguer, s'il n'avoit pas toujours, la mesme vigueur, & s'il n'avoit pas esté dans une santé parfaite. Le Mardy, S.M. chassa depuis onze heures jusqu'à six heures du soir, & au retour en rentrant dans le petit

Parc, Monsieur le Prince donna au Roy & à Monseigneur le plaisir d'une battue dans un petit bois, d'où il sortit plus de deux mille Faisans, & autant de Perdrix. Quoy que tous les Officiers du Roy fussent à Chantilly, & qu'il y fust servy comme à Versailles, Monsieur le Prince n'a pas laissé d'imaginer mille choses pour faire tous les jours trouver à Sa Majesté, & à toute la Cour, des agrémens nouveaux dans cette délicieuse Maison. Le Mercredy on vola à l'ordinaire. Le Jeudy, le Roy fit la revue de ses deux Compagnies des Mousquetaires, où les Officiers nouveaux que Sa Majesté avoit fait recevoir à la dînée à Ecoüan en allant à Chantilly, parurent avec beaucoup de magnificen-

ce. Ensuite le Roy alla aux Toiles dans l'enceinte, desquelles ce Prince ne voulut point qu'on courust les Sangliers ; mais il les fit courre en pleine campagne avec des Levriers corps à corps , sans que personne en tuast aucun avec l'épée , comme cela se pratique ordinairement. Le Vendredy, le Roy alla à la chasse du vol , & partit le Samedy pour retourner à Versailles. Tant que la Cour a demeuré à Chantilly, il y a eu tous les soirs appartement , & grand jeu dans la Galerie. Monseigneur le Dauphin a couru tous les jours le Cerf ou le Loup , avec les équipages de S.M. qu'on appelle les grands chiens , son équipage du Loup , l'équipage de M: le Duc du Mayne pour le Cerf,

l'equipage de M. le Chevalier de Lorraine pour le Cerf, qui a toujours demeuré à Royaumont avec celui de M. le Duc du Mayne. Quoy que les Troupes ayent esté charmées des manieres du Roy, la respectueuse estime, & l'amour qu'elles ont pour ce Monarque ont encore redoublé dans ces dernieres Revuës.

Je ne dois pas oublier de vous dire icy qu'aux environs d'Ecouan en allant à Chantilly, une chaine de quarante à cinquante Galériens, fut si heureuse qu'elle rencontra le Roy. Ils donnerent des marques de leur joye, & firent entendre, quoy que de loin, qu'ils esperoient que leur peine leur seroit remise. Le Roy qui ne fait rien avec precipitation, les laissa

passer ; & le soir s'estant informé de leurs crimes , déclara qu'il leur faisoit grace , à l'exception de quelques - uns , à condition néanmoins qu'ils serviroient six ans dans les Troupes.

Je vous ay parlé des nouveaux Officiers des Mousquetaires en vous parlant de la Revûe de ce Corps , mais je n'ay pas crû vous les devoir nommer dans cet article , pour ne pas interrompre le fil du détail que j'avois à vous faire , de tout ce qui s'est passé au voyage du Roy , à Chantilly. Au mois de May de l'année dernière , Sa Majesté allant à Namur , fit une augmentation de deux Maréchaux des logis dans chacune de ses Compagnies de Mousquetaires. Ceux de la première,

furent Mrs de la Roque & de Malleville, & les Brigadiers qui prirent leurs places, Mrs le Chevalier Desclusel & Dumas. Les Maréchaux des logis de la seconde, furent Mrs de Combes & Baron, & les Brigadiers, Mrs Doucette & Grandchamp. M. de Jauvelle estant mort quelques jours après, M. le Marquis de Vins fut nommé pour remplir ce poste, & M. de Rigauville, alors Cornette, fut fait Sous-Lieutenant, & reçut le 13. Juin à la tête du détachement, commandé pour attaquer les Ennemis dans des carrieres ; où ils estoient bien retranchez , & d'où ils furent chassés. Au mois de Fevrier dernier, Sa Majesté declara qu'Elle vouloit doubler les Officiers à haussecol, & nomma M. d'Artagnan , alors Cor-

nette, second Sous-Lieutenant, M. de Janſſon, alors Capitaine de Chevaux, premier Enſeigné & M. de la Luzerne, alors Colonel d'Infanterie, second Enſeigne, Mrs d'Aigrebert & des Aubrieres, alors Maréchaux des logis, Cornette de la premiere Compagnie, & pour la ſeconde M. le Marquis de Mirepoix, alors Enſeigne de la premiere, second Sous-Lieutenant, M. de Canillac, alors Capitaine aux Gardes, premier Enſeigne, M. d'Hauteſort, alors Lieutenant de Grenadiers au même Regiment, second Enſeigne, M. de Curly & de Galiber, Maréchaux des logis, Cornettes; & le 5. de ce mois en allant à Chantilly, paſſant à la teſte de la premiere Compagnie, M. de Maupertuis fit recevoir en ſa pre-

ence Mrs d'Aigrebert & des Aubrières , les autres estant absens. M. de la Luzerne a esté receu depuis à la revueë que le Roy fit des deux Compagnies, le leudy avant son retour , ou Sa Majesté donna des pensions aux Maréchaux des logis , qu'il avoit nouvellement créez. Mrs de Paule & Crené furent aussi receus Maréchaux des logis ; Mrs des Mauveziniere & de Lâge Brigadiers , Mrs de Panfier, la Chassetiere, Dormé &... Sous-Brigadiers. De-là venant à la teste de la seconde , Sa Majesté receut M. de Vins , qui fit recevoir après M. de Canillac , Mrs de Curly & de Galibert , (M. d'Hautefort estoit absens,) & pour Maréchaux des logis , Mrs de Reillac , Doucette & Grand champ, pour Brigadiers,

K 5

Mrs de Massé , Montholon ,
Chalais & S. Laurens , Sous-
Brigadiers, Mrs de Keringard ,
du Vignault , Beauxhostes ,
Montaran, Batrada & Marbeuf
& comme Mrs lauvelle , de
Vins & Barriere avoient des
Brevets de retenue sur leurs
Charges , le Roy a voulu pour
les acquiter , & afin que les Of-
ficiers du Corps puissent mon-
ter sans argent quand leur tour
viendra , que les deux Enseig-
nes de chaque Compagnie
fussent vendues , non pas ce
qu'elles valent , mais chacune
trente-cinq mille livres , pour
faire la somme de 140000. li-
vres qu'il falloit donner , sça-
voir 40000. livres aux heri-
tiers de M. de lauvelle. 50000.
livres à M. de Vins , & autant
à M. de Barriere.

L'Enigme du mois passé a esté
expliquée sur *la Cendre*, qui en
estoit le vray mot, par Mrs Gil-
les David, de la rue S. Martin;
l'Abbé Magnau, Alger & Lari-
mon, de la rue de la vieille
Monnoye; de Hautotel de
Rouën, & la Belle à l'Anagram-
me, *Excite à l'amour*; le Berger
Tircis à l'Anagramme, *Siecle
d'amour*; la Marquise à l'Ana-
gramme, *pure Image de vertu*;
Diane de la Forest d'Alcleon,
le Chevalier invisible de la Ba-
gue de Gigés, la Nymphé ai-
mantée; l'Absente aux jours
filez de foye; le Berger aux
Chataignes; l'aimable Nocloi-
se à l'Anagramme, *Le vray me-
rite Bourgeois*; le bon Sujet; le
Eidelle de la charmante Nym-
phe des Bois de Lyon, le blon-
din Serville de la rue de Poitou,

& son inseparable Amy Cham-
belin ; la Garnison du Fort de
Meulan , le spirituel Robin de
la ruë de la Coutellerie ; l'Amy
de la plus belle Vestale de Brie ;
le gros Contrôleur à l'Amou-
reux de Chatou ; le petit leuf-
neur , de Versailles ; le petit
Coq reveille matin du Faux-
bourg S. Antoine ; le joly &
spirituel Avocat de la ruë de la
Tisseranderie ; l'aimable le Mi-
re de la ruë des Arcis ; l'Amou-
reux P. à la Devise, *ce n'est pe-
cher d'aimer sa commere* ; les deux
Voisins du Roy Henry ; Che-
villard ; & le Grison de la même
ruë ; le Secretaire des Lettres
amoureuses du Palais ; l'Aman
de six ans , & son aimable E-
tiennette de la Porte de Paris ;
le Dissimulé Amoureux de la
rue de la Pelleterie ; l'Amateur

des sciences de la ruë de la Lanterne , le Satirique ridicule à contre-temps ; le Poëte amoureux & son Indifferente , de la vieille ruë du Temple , & Mesdemoiselles Jeanne, Angelique Trocquet , de la vieille Place aux Veaux ; Marianne & Madelon , de la ruë de la vieille Monnoye ; Louïse Marie Inspectrice de la nouvelle Societé du lardin de Lyon , & ses Compagnes ; l'Esprit tardif de la nouvelle Societé de Beauregard , ruë d'Enfer ; Gaudiche d'Orleans , & le petit Pere en secret du même lieu ; la complaisante Boupion de la ruë S. Antoine ; les deux Inseparables de la ruë S. Hiacinte , & leur Amy la Servitude ; l'incomparable Danseuse du Bal du Pont au Change ; la Goutique & les

deux Vestales de l'Allogue Allée,
 & la Compagnie des Assuran-
 ces & grosses Avantures, de la
 mesme ruë; le spirituel André
 Bernon, de la Rochelle; le
 Chevalier de Lesta, & son Amy
 Desbricé; la Société nouvelle
 des Celestins, & M. Ronfelin
 de celle des Tailleurs; Hutuge
 d'Orleans; l'Empressé de la
 nouvelle alliance; le grand Ba-
 vard du Marais, & Julliot Af-
 fesseur du Comté de Benon.

Ic n'ay rien à vous dire de
 l'Enigme nouvelle que je vous
 envoie, sinon qu'elle vient de
 fort bon lieu.

E N I G M E.

Encor que de la fermeté.

Nostre figure soit le symbole ordi-
 naire,

Par nostre usage on connoist qu'au
contraire,
Chacun de nous n'est fait que pour
estre agité.



Il arrive souvent, lors qu'à nous on
s'applique,
Que nous chagrinons bien des
gens,
Sur tout ceux qui des yeux suivant
nos mouvemens
Ne trouvent pas leur compte à nostre
Arithmétique.



Pour nous mieux tourmenter les
Barbares Humains,
Non contents d'employer les efforts de
leurs mains,
Nous jettent dans le fond d'une pri-
son obscure,
Où quand ils nous ont bien bernés,
Ils nous en font sortir, & pour com-
ble d'injure.

Viennent effrontement nous regarder au nez.

J'ajouste à ces Vers les paroles d'un Air à boire que vous chanterez avec plaisir.

AIR NOUVEAU.

AH ! Bacchus, pourquoy dans ces lieux,

Nous rends-tu ta liqueur si rare ?

Du plus agreable des Dieux,

Deviendras-tu le plus barbare ?

Fais-nous sentir ta liberalité,

En répandant ta faveur sur nos Vignes,

Et nous te promettons que nous nous rendrons dignes,

Divin Bacchus, de ta bonté,

Le Roy a nommé M. l'Abbé de Polignac, Ambassadeur en Pologne. Il a demeuré plusieurs

ri rare, du plus agreable des
 ple en repandant tes faveu
 gna enous nous rendre dignes de vin.
 te nus nous rendre dignes d'ivin. Bachus

dix-hu
 qui ne pense pas moins à
 conduite des ames de ses
 jets, qu'à leur gloire, a
 devoir travailler à l'erection
 d'un nouvel Evêché, pour
 soulager M. l'Evesque de Cha
 tres, & pour cet effet, Sa Ma
 jesté a nommé M. l'Abbé Be
 thier Evesque de Blois. Il est



ria devin



ur sur n



'achus d



de ta b



Varc.

*sentir ta libéralité, et
tant ta faveur sur nos
es,
promettons que nous nous
ons dignes,
Bacchus, de ta bonté,
oy a nommé M. l'Abbé
ignac, Ambassadeur en
ne. Il a demeuré plusieurs*

années à Rome , & s'est acquis beaucoup de reputation dans cette Cour , où l'on n'estime que le solide merite. Cet Abbé est Fils de M. le Vicomte de Polignac, Commandeur des Ordres du Roy & Gouverneur du Puy. Madame de Polignac, sa Mere, est de la Maison du Roure. M. de Polignac , son Frère, a épousé Mademoiselle de Rambures.

L'Evesché de Chartres ayant dix-huit cens Paroisses, le Roy qui ne pense pas moins à la conduite des ames de ses Sujets , qu'à leur gloire , a crû devoir travailler à l'érection d'un nouvel Evêché , pour soulager M. l'Evesque de Chartres, & pour cet effet , Sa Majesté a nommé M. l'Abbé Berthier Evesque de Blois. Il est

Neveu de Mr l'Evesque de Montauban, & Parent de M. l'Evesque de Rieux. Son grand Pere estoit premier President au Parlement de Thoulouse. Il a toutes les qualitez requises pour avoir soin des ames, & la vie exemplaire qu'on luy voit mener en est une preuve. Le Roy a donné pour faire partie de la fondation de l'Evesché de Blois, l'Abbaye de S. Laumer, & de Bourg-moyen de Blois. Sa Majesté a aussi donné à Mr l'Abbé de Luxembourg, l'Abbaye d'Orcamp, vacante par la mort de M. l'Abbé d'Elbeuf, sur laquelle il a mis deux mille écus de pension pour Mr l'Abbé Merille qui luy a remis celle de S. Laumer. M. l'Abbé de Polignac dont je viens de vous parler a eu l'Abbaye de

Bonport , que Mr l'Abbé Colbert , dernier Fils de feu M. Colbert, Ministre & Secrétaire d'Etat, a remis entre les mains de S. M. pour prendre le party des armes.

M. l'Abbé de Noailles, Frere du Duc de ce nom, & qui soutient le caractère de pieté qui a toujours brillé dans toute cette Maison , a esté nommé à l'Abbaye de Montier-Ramey , qui étoit à Mr l'Abbé de Luxembourg. Celle de Gimont que la mort de M. Pelisson a laissée vacante , a esté donnée à M. l'Abbé Roquette, Neveu de M. l'Evesque d'Autun ; celle des Religieuses de S. Julien d'Auxerre à Madame de Chanlay , Sœur de Mr de Chanlay , si distingué par les services qu'il rend au Roy & à l'Etat ; & celle

d'Essey près d'Alençon à Madame d'Osmond d'Aubry , Religieuse dans cette même maison.

Après avoir fait ses largesses à la Robe , le Roy n'a pas oublié l'Épée , & a donné le Gouvernement de Castillon en Gascogne , à M. Polastron , Lieutenant Colonel du Regiment du Roy.

Le Gouvernement de Mont-Dauphin en Dauphiné , à M. de Larré , Maréchal de Camp.

La Lieutenance de Roy de Mont Dauphin , à M. d'Augery , major du Regiment du Roy.

Le Gouvernement de Ham , à M. de la Mothe-Vatteville , maréchal de Camp.

Le Gouvernement de Dinan en Bretagne , à M. de la Bretonniere , Lieutenant-colonel du

Regiment de Cavalerie de S.
Simon.

Le Gouvernement de Briançon en Dauphiné, à M. de S. Silvestre, Maréchal de Camp.

Le Gouvernement de Crest, à M. du Mesnil.

Le Regiment du Roy, à M. de Surville, Colonel de celui de Toulouze, Fils de M. le Marquis de Hautefort, & Gendre de M. le Maréchal de Humieres.

La Lieutenance Colonelle du Regiment du Roy, à M. de Lignieres, premier Capitaine de ce Regiment.

Le Regiment de Toulouze, à M. de Cadrieux, Lieutenant-colonel du mesme Regiment.

Le Regiment de la Reine, à M. de Chamarante, Colonel de celui de Perigord.

Le Regiment de Perigord à
M. de Chemeraut, Colonel de
celuy de Forests.

Le Regiment de Forests à
M. de Montmorency, Capitai-
ne dans le Regiment du Roy.

Le Regiment Royal d'Infan-
terie a esté acheté par M. de
Calvo. Il y a dix milles livres
d'appointement aux Gouver-
nemens de Briançon & de
Montdauphin.

Le 18. de ce mois, M. le
Marquis de Soudeille prêta le
serment de fidelité pour la
Charge de Lieutenant de Roy
du Bas Limosin.

Vous avez sçeu la Maladie
de Mademoiselle d'Orleans,
Fille de feu Monsieur le Duc
d'Orleans, & Cousine germai-
ne du Roy. Cette maladie a esté
plus dangereuse que longue,

& il a falu cinq prises d'Emetique, dont la derniere a esté donnée fans preparation, pour sauver cette Princeſſe. Après cela la vigueur de ſon bon temperament ayant paru, ſa ſanté à commencé à ſe rétablir, & la Cour & la Ville à en témoigner ſa joye. L'affluence a été grande au Palais de Luxembourg pour ſçavoir des nouvelles de la ſanté de cette Princeſſe. Toute la Cour, & tous les Princes y ſont venus pluſieurs fois, & le Roy luy a fait l'honneur d'y venir luy-même, Mōſieur & Madame y ont été tous les jours. Je vous envoie des Vers qui ont esté faits ſur cette maladie par M. l'Abbé Grener. Quoy qu'il parle en Vers, ce qu'il dit n'eſt point une fiction.

TOy, dans qui toute chose abonde
Sejour des plus grands Rois du
monde ,

Paris , agreable Cité ,
Il ne faut plus verser de larmes ,
Tu peux sortir de tes alarmes ,
Et reprendre ton calme & ta tran-
quillité.

La Princesse n'est plus en proie
A l'impitoyable douleur ;
Le Ciel veut encor qu'on la voye ;
Ce qui causoit nostre malheur
Est le sujet de nostre joye.

Que cette Cour dans la tristesse,
Presentoit un spectacle affreux !
L'une vangeoit sur ses cheveux
Le mal que souffroit la Princesse.
L'autre plus belle que le jour,
Faitte par les mains de l'Amour,
D'un ongle qu'animoit la rage ,
Pour mieux exprimer son mal-
heur ,

En

*En se déchirant le visage
Vouloit y graver sa douleur.
Loin d'icy ces tristes images,
Le vuage s'est écarté,
Et désormais pour sa santé
Nous n'avons que d'heureux pré-
sages.*

*Chacun dans peu, Princesse, espere
de se voir.*

*Alors ma voix mieux arrangée,
Sans se sentir du trouble où son mal
l'a plongée,
S'acquitera de son devoir.*

Quoy que le temps de l'ouverture de la Campagne approche, il seroit malaisé de vous en parler juste pour des raisons bien opposées. On ne dit rien en France, où le secret est impenetrable & les Ennemis sont si empressez quand il s'agit de faire des menaces ;

Mars 1693.

L

qu'ils parlent toujours trop tost pour estre crus. Tout ce que les Allemans ont dit depuis un mois, est reduit à rien, quoy qu'ils ayent beaucoup parlé, & tout ce que l'on en peut conclure est qu'ils ne sont pas peu embarassez. Ils n'écoutent que leur passion, & prennent trop tost des resolutions pour n'en pas changer. Il y a deux mois qu'ils devoient envoyer un gros Cops de Troupes en Piémont. Ensuite la resolution fut prise d'en retirer au lieu d'y en envoyer. Ils crurent après cela que les Turcs auroient peu de forces en Hongrie; & menacerent de paroistre sur le Haut & sur le Bas Rhin, avec des Armées tres-nombreuses. Ils changent de langage presentement, & doutent s'ils en fe-

ront revenir leurs vieilles
Troupes. Ils nous menacent
par tout du Prince de Bade , &
après avoir dit qu'il comman-
deroit sur le Rhin, ils ont pu-
blié qu'il iroit en Piémont , &
ils ne sçavent à present où il
commandera, à cause que l'E-
lecteur de Saxe ne veut pas luy
obéir. Après tout un homme
seul n'est pas capable d'intimi-
der la France, & nous avons
peut-estre cent Officiers Ge-
neraux qui ne luy cederoient
pas. Il s'est rendu considerable,
parce qu'il est Soldat , & qu'il a
remporté quelques avantages
sur les Turcs pendant leur plus
grande foiblesse. Il craint tel-
lement de manquer de Trou-
pes & de munitions , qu'il
refuse de venir, lors qu'il croit
qu'il doit luy manquer quelque

chose. Il n'est pas merveilleux de se distinguer quand on a tout à souhait.

Le temps me presse si fort , que je vous diray fort peu de chose de M. le President de Nesmond dont la mort a esté fort prompte. Il estoit zelé pour la Justice , & écoutoit les parties avec bonté. On a apporté son corps aux Religieuses de la Conception , & rien n'a manqué au Convoy funebre pour le rendre magnifique. Le Parlement a esté en Corps luy jeter de l'eau-beniste. Il estoit Frere de M. l'Evesque de Bayeux. M. de Lamoignon, Avocat General, monte en sa place. — M. Robert, Grand Penitencier est mort dans le mesme tems. Il estoit Frere de M. Robert, Procureur du Roy &

du celebre Avocat qui porte le mesme nom. Il avoit esté Archidiaque de Chartres d'où son merite le fit appeller, pour être Grand Penitencier à Paris. Son Archidiaconé de Chartres fut donné à un de ses Freres auquel il a resigné sa maison de Chanoine. M. l'Archevesque a donné sa Chanoinie à ce mesme Frere. On peut dire de Mrs Robert, qu'ils sont d'une Famille, où regnent l'érudition, la sagesse, la probité & la pieté.

M. Freson., Conseiller de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, & M. Henin, Conseiller dans le mesme Parlement, sont morts aussi depuis peu de jours. M. Clin, Doyen des Enquestes, est monté à la Grand'Chambre, à la place de M. Freson. Je vous en diray da-

L 3,

vantage dans ma Lettre du mois prochain.

Au lieu de faire l'Eloge de M. l'Abbé Boileau , comme je m'y estois préparé , en vous écrivant sa mort le mois passé , j'ay la joye de vous apprendre que cet illustre Abbé se porte fort bien. Si j'en disois davantage , je blefferois sa modestie. Il vit , & ses doctes , Predications vous feront souvent son Eloge.

Dans le moment que j'allois fermer ma Lettre , j'ay sceu que le Roy avoit fait sept Maréchaux de France , dont je vous envoie seulement les noms sans ordre ; le temps ne me permettant rien davantage. Ce sont ,

M. le Duc de Noailles.
 M. le Duc de Villeroy.
 M. le Comte de Tourville.
 M. le Marquis de Boufflers.
 M. de Catinat.
 M. de Joyeuse.
 M. le Comte de Choiseul.

Lieutenans Generaux.

Mrs Bertillac.	Brissac.
Vatteville.	Feuquieres.
Monteverelle.	Gassé.
Tallard.	Villars.
Lavaller.	Melac.
Ximenes.	S. Silvestre.
Monpertuis.	Cognis.
De Vins.	Thinson.
La Hoguette.	Guiscard.
Burcar.	Le Grand. Prieur.
Montchevreüil.	De Baronie.
Harcour.	Busenval.
Crenau	Nonéan.
Larré.	- 28.
De la Bretefche.	

Maréchaux de Camps.

Mrs Lagnion.	Preschac.
Marlin.	Comte de Sors.
Sernon.	Castre.
Florensfac.	Précomtal.
Varenne.	Comte du Bourg.
Comoria.	Datelgre.
Bezon.	S. Fremont.
Comte la Motte.	Mailly.
Lignery.	Nassau.
Vendeuil.	Davejean.
Medany.	Duc de Montmo-
Genelis.	rency.
Renac.	Milord Lucan.
Le Ch. de la Fare.	26.

Brigadier de Cavalerie.

Mrs Montrevel.	Ymecourt.
Dupleffis.	Meranville.
Vassan.	De Binis.
Libourg.	Marivaux.
Grammont.	S. Livicz.
Mazer.	Du Chambou.
Blanchefort.	Légode.

Latal.	Serignan.
Flamanville.	La Fasse.
Presle.	Rocmery.
Comte de Rouffis.	Lestrade.
Langallerie.	Cheldon.
Quilus.	27.
Dauvergne.	

Brigadiers d'Infanterie.

Mrs Surville.	Herly.
Blainville.	Xainthon.
Vaguenie.	Duligny.
Alincourt.	Baudumont.
Turry.	Novion.
D'Antin.	Vervin.
Pomponne.	Sabis.
Bailleuil.	La Chaloigne.
Gravezon.	Charfaugne.
Charrot.	Blanzac.
La Chastre.	Doreenne.
Hange.	Lailly.
Nicolay.	Cadrioux
Bouligneux.	Des Alluers.
Chamilly.	Fourille.
La Fayette.	Valliere.
Belnavé.	Arbouville.

Je suis fâché, d'estre obligé de vous dire, que depuis ce que je vous ay marqué de l'état de la santé de Mademoiselle d'Orleans, le Ciel en a disposé autrement.

Je suis, madame, Vostre tres,
&c.

A Paris ce 31. Mars 1693.

Je ne suis point surpris que le Volume de l'Estat des Affaires de l'Europe ait fait tant de bruit dans vostre Province; on a tant écrit dans toute l'Europe sur les Affaires d'aujourd'huy, qu'on ne croyoit pas pouvoir apprendre quelque chose de nouveau sur cette matiere. Cependant on a esté étonné d'y voir l'interieur de plusieurs Cours, & sur

sont de celles de Vienne, & de Madrid. Le Public n'a rien appris de plus curieux depuis le commencement de la Guerre presente. Il peut là-dessus se former des plans pour ce qui peut arriver dans la suite de la Guerre & touchant la Paix, & il sera aisè de raisonner, connoissant le caractère de plusieurs Souverains, celui de leurs Ministres, & surtout, les interests qu'ils prennent & les raisons qui les obligent à les embrasser. Enfin je ne sçaurois m'empescher de dire, que personne n'a lu cè Livre sans en avoir témoigné de la satisfaction. Si c'estoit un Ouvrage où l'invention eust contribué, je n'aurois garde d'en parler de cette sorte, mais je puis donner quelques louanges à ce qui ne vient que de l'exaëtitude des recherches, & des bonnes correspondances.





T A B L E.

Prelude.

Sonnet. 2

Calendrier perpetuel & invariable,
tant pour l'année Civile que pour
l'année Ecclesiastique. 4

Article tres-curieux touchant les
levées d'argent faites dans les
Pays-Bas. 57

Le Sermon. 64

La Baguette justifiée, & ses effets
démontreZ naturels. 73

Lettre concernant la divination par
la Baguette. 117

Histoire. 147

Idille. 169

Lettre écrite à tous les Evêques. 172

T A B L E.

<i>Détail du dernier Tremblement de terre.</i>	175
<i>Imagination galante.</i>	190
<i>Audience donnée aux Députés d'Artois.</i>	201
<i>Pont de Bateaux flottant sur la Rivière de Seine</i>	203
<i>Article de Morts.</i>	208
<i>Mariage.</i>	212
<i>Voyage du Roy à Chantilly, & tout ce qui s'est passé.</i>	214
<i>Nouveaux Officiers des deux Compagnies des Mousquetaires.</i>	222
<i>Article des Enigmes.</i>	230
<i>Serment de fidélité prêté entre les mains du Roy.</i>	233
<i>Maladie de Mademoiselle d'Orléans.</i>	238
<i>Nouvelles d'Allemagne.</i>	241
<i>Second article de Morts.</i>	243
<i>Retour au monde de M. l'Abbé Boileau.</i>	343



TABLE.

*Maréchaux de France nommez par
le Roy*

Fin de la Table.

Avis pour placer les Figures.

La Medaille doit regarder la
page 135.

L'air doit regarder la page 232

